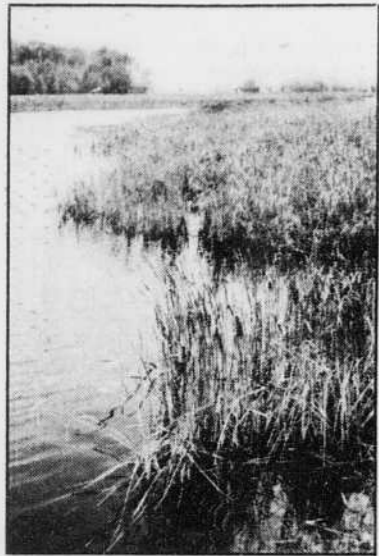


CONTESTATION A2

La réévaluation des propriétés fait sursauter à Ascot

MARAI A5

Entente paraphée sur le partage des coûts à Magog



Une entente est intervenue sur le partage des coûts d'acquisition du marais de la rivière aux Cerises pour en faire une zone de conservation propice à la promenade et à l'observation de la faune.

LAIT A9

Regroupement majeur de cinq coopératives

ÉLECTIONS A10

Le point sur les principaux enjeux à Sherbrooke

AUTOCHTONES B1

Chevette accuse le gouvernement de mentir

NOBEL C8

Trois récipiendaires en physique, dont un Canadien



Le professeur canadien Richard Taylor, originaire d'Alberta, enseigne à l'Université de Stanford en Californie.

MÉTÉO A2

(291^e jour de l'année)

Variable: 21 à 19 C
Lever du soleil: 7h07
Coucher du soleil: 17h58
Demain: variable

Hausse prévue de 10¢ le litre d'essence

□ Pas question de contrôler les prix, assure toutefois le ministre fédéral de l'Énergie

Marie TISON Ottawa (PC)

Le prix de l'essence à la pompe devrait augmenter d'environ 10 cents le litre au cours des prochaines semaines.

C'est ce qu'a prédit hier le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Jake Epp, à l'issue d'une rencontre fédérale-provinciale des ministres de l'énergie sur la situation dans le golfe Persique.

S'il n'est pas question de rationner l'essence et le mazout au pays, les gouvernements fédéral et provinciaux encourageront tout de même les mesures volontaires d'économie d'énergie.

La hausse du prix du pétrole devrait naturellement amener les Canadiens à modérer leur consommation, a affirmé le ministre Epp.

Le ministre a expliqué que le prix de l'essence à la pompe augmentait d'environ 0,7 cents le litre à chaque fois que le prix du baril de pétrole augmentait de 1 dollar.

Le prix du baril de pétrole brut se situait à 14 \$ ou 15 \$ au premier trimestre de 1989. Il était de 20 \$ à 21 \$ avant l'invasion du Koweït par l'Irak

au début d'août. Il se situe maintenant entre 35 \$ et 40 \$.

Il n'y a pas que l'essence qui augmentera. L'huile à chauffage sera également plus chère cet hiver, et déjà les analystes du marché pétrolier estiment qu'un litre de mazout coûtera entre 0,45 \$ et 0,50 \$, alors qu'il varie présentement entre 0,38 \$ et 0,40 \$.

Approvisionnement suffisant

M. Epp a déclaré qu'il n'était pas question d'imposer un contrôle des prix de l'essence et du mazout. Il a ajouté que le gouvernement n'avait pas mis sur pied de programme pour soulager les personnes qui dépendent du mazout pour leur chauffage.

Le ministre a affirmé que le Canada disposait d'un approvisionnement suffisant, ce qui écarte pour l'instant la nécessité de mesures de rationnement.

Il a indiqué que de telles mesures ne seront nécessaires que si l'Agence internationale de l'énergie devait exiger de ses membres bien approvisionnés qu'ils partagent leur pétrole avec les membres moins fortunés.

Le ministre albertain de l'Énergie, Rick Orman, a affirmé que cette hypothèse était peu probable, à moins

que l'on assiste à la fois à un conflit armé dans le Golfe, à un hiver particulièrement rigoureux et à des dommages graves aux infrastructures pétrolières du Moyen-Orient.

Mesures volontaires

Le ministre Epp a souligné l'importance de mesures volontaires de réduction de consommation d'énergie. Il s'est dit confiant de voir les

Canadiens répondre positivement à ce message puisqu'il implique également un souci de protection de l'environnement.

Les campagnes de publicité gouvernementales sur la restriction volontaire de la consommation d'énergie mettront d'ailleurs l'accent sur cet aspect, a-t-il déclaré.

La ministre québécoise de l'Énergie et des Ressources, Lise Bacon, qui

a participé à la rencontre d'hier, prépare un mémoire pour le Conseil des ministres sur des façons d'encourager les Québécois à réduire leur consommation d'énergie. Il pourrait s'agir de faire respecter davantage les limites de vitesse, de favoriser l'utilisation d'essence sans plomb ordinaire au lieu de la super sans plomb, ou encore, de favoriser le covoiturage.

Une fermeture d'usine profitable pour Magog: 130 emplois

Gilles DALLAIRE Magog

Une restructuration du secteur des tissus industriels de la compagnie Dominion Textile se traduira par la création de 130 emplois à Magog, au détriment de l'usine de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, qui fermera ses portes, mettant à pied 330 personnes.

L'usine magogoise, où seront investis 5,5 millions \$, sera ainsi la seule de Dominion Textile à fabriquer des tissus industriels. L'argent sera consacré à la modernisation et au remplacement d'une partie de l'équipement.

L'usine de Yarmouth, établie il y a une centaine d'années, fermera progressivement ses portes entre juillet et décembre 1991.

Dominion Textile a porté son choix sur Magog parce que l'investissement requis pour la modernisation de l'usine sera moins important qu'il ne le serait en Nouvelle-Écosse.

La décision a été accueillie avec une vive satisfaction par le maire, Paul-René Gilbert, qui a déclaré que le choix de Magog démontre que Dominion Textile a une grande confiance dans la main-d'œuvre locale, une main-d'œuvre productive et capable de s'adapter très facilement à des tâches nouvelles. Il souligne également que l'entreprise trouve sur place, en nombre suffisant, des services de qualité qui répondent à tous ses besoins.

À Yarmouth par contre, la fermeture de l'usine porte un dur coup; la ville pourrait perdre 230 000 \$ en taxes foncières uniquement. Yarmouth, qui compte 7700 habitants, est en premier lieu une ville de pêcheurs, mais la pêche n'y est plus ce qu'elle était à la suite de la réduction des stocks de poisson.

Québec interdira la vente de tabac dans les pharmacies

Montréal (PC)

D'ici quelques mois, peut-être d'ici la fin de l'année, la vente de tabac sera interdite dans toutes les pharmacies au Québec. Il s'agit là d'une première au pays.

Le projet de règlement modifiant le code de déontologie des pharmaciens à ce sujet a été publié le 12 septembre dans la Gazette officielle du Québec et le public dispose encore de 10 jours pour faire parvenir ses commentaires à ce sujet à l'Office des professions du Québec, un organisme sous la responsabilité du ministre Raymond Savoie.

Le projet pourrait être ensuite soumis à l'examen d'une commission parlementaire mais, selon le président de l'Ordre des pharmaciens du Québec, M. Claude Lafontaine, le ministre pourrait le soumettre immédiatement au Conseil des ministres pour approbation. D'autant plus que cette politique, qui s'inscrit dans le cadre des objectifs du gouvernement québécois en matière de santé, a reçu l'aval du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Marc-Yvan Côté.

Avant-gardisme

Les pharmaciens du Québec font figure de pionne au Canada dans la lutte contre le tabagisme, et déjà en 1984 l'ordre avait émis le vœu de voir les cigarettes disparaître des comptoirs des pharmacies. Selon l'organisme, la vente de tabac est incompatible avec le rôle du pharmacien qui est de protéger la santé. On compte 1400 pharmacies au Québec et au moins 300 d'entre elles ne vendent plus de tabac.

Dès que la nouvelle réglementation sera en vigueur, un pharmacien qui continuera de vendre du tabac fera entorse au code de déontologie et s'exposera à des suspensions.

Selon M. Lafontaine, la vente de tabac peut représenter de six à huit pour cent des ventes d'une pharmacie mais les profits sur ces produits sont minimes. En réalité, explique-t-il, le tabac sert à attirer des clients qui sont susceptibles d'acheter autre chose une fois sur place.

Le rôle de leader des pharmaciens québécois dans ce domaine de tabagisme a été reconnu dans le passé par le Conseil canadien du tabagisme et de la santé ainsi que par l'Association canadienne des droits des non-fumeurs. Selon le porte-parole de l'Association, M. David Sweanor, il ne fait pas de doute que l'attitude du Québec à cet égard a joué un rôle déterminant dans la décision prise lundi par l'Ontario College of Pharmacists d'éliminer le tabac des 2500 pharmacies ontariennes.

Un comité a été mis sur pied par l'organisme régissant la pratique de la pharmacie en Ontario afin de trouver une ou plusieurs méthodes légales pour en arriver à cette fin. Là aussi, c'est par une modification du code de déontologie qu'on espère régler le

problème. Environ 15 pour cent des pharmacies de l'Ontario ont déjà banni le tabac de leur tablettes.

Selon le président de l'organisme ontarien, M. Nghia Truong, Queens Park devrait se pencher sur le projet au printemps prochain. On croit que l'interdit pourrait être prononcé par le gouvernement de Bob Rae d'ici la fin de 1991.

Toutefois, à l'Association canadienne des droits des non-fumeurs, la bataille risque d'être plus difficile en Ontario parce que 500 pharmacies ontariennes font partie d'une chaîne contrôlée par le conglomérat Imasco, un important fabricant de cigarettes (Benson & Hedges, Rothmans, Craven A, Belvedere, etc.).

Selon M. Sweanor, le geste du Québec et de l'Ontario devrait avoir un effet d'entraînement rapide dans les autres provinces canadiennes, ce qui portera un dur coup aux ventes de cigarettes à travers le pays. La cigarette représente un chiffre d'affaires annuel de 8 milliards \$ au Canada et le quart des produits du tabac est vendu dans les pharmacies.

Marie TISON Ottawa (PC)

Pour la première fois depuis les vacances estivales, les sénateurs ont repris hier soir l'étude d'un projet de loi.

Il ne s'agissait toutefois pas du projet de loi visant à implanter la taxe de vente sur les produits et services.

Les libéraux et conservateurs en sont venus à une entente de principe sur la reprise des travaux, mais ils n'arrivaient toujours pas en soirée à

finaliser le document exposant point par point cet accord.

Toutefois, pour démontrer leur bonne foi, les libéraux ont accepté de reprendre l'étude du projet de loi C-28 sur l'impôt sur le revenu. Cette législation permet la récupération des pensions de vieillesse versées aux particuliers bien nantis, propose une surtaxe sur les particuliers à revenus élevés et traite de l'impôt des grandes corporations.

Le sénateur libéral Micheal Kirby a déclaré que les libéraux reprendront leurs tactiques dilatoires, la lecture de

pétitions nom par nom, si l'entente de principe ne parvenait pas à se concrétiser dans un texte.

Les libéraux paralysaient les travaux du Sénat depuis la décision du président Guy Charbonneau, le 4 octobre dernier, de tenir un vote en leur absence. Ils ne voulaient pas qu'un tel geste se reproduise. En échange de cette assurance, ils étaient prêts à s'engager à reprendre le débat sur divers projets de loi, notamment sur le projet d'exploitation pétrolière Hibernia, la récupération des pensions de vieillesse et l'assurance-chômage, et à passer au vote avant la fin d'octobre.

Ils étaient également prêts à voter sur le rapport du comité sénatorial sur la taxe de vente avant le 30 octobre. Ils refusaient toutefois de prévoir une date pour le vote du projet de loi proprement dit. Ils ont indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention de baisser pavillon dans ce dossier.

Les libéraux étaient enfin prêts à fixer une limite à la sonnerie des cloches appelant les sénateurs au vote, et à limiter la durée des séances du Sénat afin d'éviter les débats la fin de semaine et toute la nuit.

C'est la transcription de ces divers éléments dans un texte légal qui a causé le blocage d'hier, après deux jours d'intenses négociations.

Bataille juridique

Par ailleurs, les sénateurs libéraux ont perdu hier une importante manche juridique dans leur lutte contre la taxe de vente.

La division générale de la Cour de



Le hockeyeur Gilbert Perreault, de Victoriaville, premier joueur repêché par les Sabres de Buffalo, où il a joué pendant 17 ans, a été longuement fêté hier soir, avant la rencontre gagnée 4-3 par le Canadien. Un ancien coéquipier, Fred Stanfield, lui a remis le chandail no 11, que les Sabres retirent à tout jamais. La mésentente entre l'ex-capitaine et l'organisation de Buffalo semble réglée.

Le retour au bercail de Gilbert Perreault (D2)



Les sénateurs tuent le temps, pendant que libéraux et conservateurs parvenaient à conclure une entente de principe, hier.

La réévaluation des propriétés inquiète à Ascot

Michel MORIN Ascot

Grincements de dents et sueurs froides sont devenus le lot de plusieurs contribuables d'Ascot depuis qu'ils ont été informés de la nouvelle évaluation de leur propriété.

En vertu des dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, les administrations municipales sont tenues de revoir périodiquement leur rôle d'évaluation. Le but recherché est de tendre vers une évaluation qui se rapproche le plus possible de la valeur réelle des propriétés, soit un pourcentage de 100 pour cent.

A Ascot, il y avait quelques années que cette démarche n'avait pas été effectuée. La correction du rôle d'évaluation, entreprise par les spécialistes de la firme Morin, Roy et Désilets, devrait hausser la valeur des propriétés (résidences et terrains) à 100 pour cent, voire un peu plus. Or, comme cette valeur s'établissait à 79 pour cent, la plus-value attribuée à l'issue de cet exercice en fait sursauter plus d'un.

Les contribuables qui, dans certains cas, voient l'évaluation de leur propriété passer de 80 000 \$ à 110 000 \$ sont d'abord incrédules. Puis, ils crient à l'injustice. C'est qu'un tel bond laisse présager une mauvaise surprise au niveau du compte de taxes. A titre d'exemple, un taux de taxe foncière fixé à 1,10 \$ du 100 \$ d'évaluation se traduira par un compte de taxes de 880 \$, pour une résidence évaluée à 80 000 \$. Surprise: la même propriété, évaluée cette fois à 110 000 \$ à l'issue de ce redressement, entraînera une facture de 1210 \$!

«Lors de la préparation du prochain budget, le conseil municipal va

tenir compte de cet aspect», assure Mario Boily, secrétaire-trésorier d'Ascot.

Le nouveau rôle d'évaluation, déposé il y a quelques semaines, indique que la valeur imposable dans la municipalité d'Ascot se chiffre maintenant à 230 millions \$, en hausse de 52 pour cent. En ce qui a trait à la valeur locative, elle augmente de... 132 pour cent, passant de 774 000 \$ à 1 798 000 \$.

Contestation

Pour d'aucuns, la pilule est difficile à avaler. Mario Boily reconnaît que l'évaluation de certaines propriétés fait plus que doubler.

«Mais la municipalité n'a aucun contrôle sur le rôle d'évaluation, tranche Mario Boily. C'est du ressort de la firme d'évaluateurs.»

Déjà, quelques dizaines de contribuables ont manifesté leur mécontentement. Ils ont été invités à rencontrer l'évaluateur Robin Hémond, historien de débroussailler les dossiers. Il est possible, dans certains cas, que des corrections soient apportées sur-le-champ.

Mais lorsque l'évaluateur maintient sa position, les citoyens toujours mécontents n'ont d'autre choix que de contester leur nouvelle évaluation devant le BREF, le Bureau de révision de l'évaluation foncière.

Après avoir entendu les arguments, un juge est appelé à trancher le litige. Du côté de l'administration municipale, aucune démarche ne peut être entreprise. La loi est ainsi faite. Il revient aux contribuables d'effectuer les démarches requises.

Pour le bénéfice des producteurs agricoles d'Ascot, il importe d'indiquer que la valeur maximale à l'hectare de leur terre demeure inchangée.

en dépit de ce que pourrait montrer le rapport de l'évaluateur. A l'hectare, la valeur maximale atteint 375 \$.

Trois journées de rencontres avaient été prévues pour discuter avec les propriétaires mécontents.

Devant l'ampleur de la contestation, deux ou trois autres journées seront nécessaires.

Pas de décision avant novembre sur la fermeture de 32 lits à l'Hôtel-Dieu

Pierre SÉVIGNY Sherbrooke

Ce n'est pas avant le début du mois de novembre que le conseil d'administration du Conseil régional de la Santé et des Services sociaux de l'Estrie (CRSSE) se prononcera sur le projet déposé par la direction du Centre hospitalier Hôtel-Dieu de Sherbrooke quant à la fermeture de 32 lits de chirurgie.

Ce projet propose des modifications dans la programmation des services de l'hôpital et suppose une réduction de la durée moyenne de séjour des patients par la mise en place de différentes mesures permettant cette fermeture de l'unité de chirurgie. De plus, la modification du concept actuel d'observation pédiatrique favorisera des économies totalisant près de 1 million \$.

Cette importante somme serait récupérée pour l'ajout d'effectifs sur les unités de soins, l'organisation d'une unité de soins intermédiaires de quatre lits afin de supporter les soins intensifs, le regroupement et l'amélioration du programme de chirurgie de jour, l'organisation d'un bloc chirurgical mineur et d'une unité d'endoscopie, l'amélioration du contrôle des médicaments et l'ajout d'effectifs en pharmacie ainsi que le développement des systèmes d'information et informatique.

La direction du centre hospitalier soutient que ce projet n'aura aucun impact négatif sur la clientèle et les autres établissements du fait que les patients seront traités sur place. D'ailleurs, depuis février dernier, environ 30 lits en moyenne sont libres sur des unités de soins. La concrétisation du projet se justifie par la situation financière précaire de l'Hôtel-Dieu. Il appert qu'un refus nécessiterait la préparation d'un plan de redressement ayant des impacts plus importants sur les services à la clientèle.

Bien que la permanence du CRSSE soit favorable au projet, les administrateurs du Conseil ont décidé de reporter leur décision afin d'obtenir des informations additionnelles relatives aux impacts éventuels sur les bénéficiaires et de réévaluer l'organisation des services dans le contexte de la complémentarité entre les différents établissements hospitaliers.

Transfert du service d'orthèse-prothèse

D'autre part, les dirigeants du CRSSE ont accepté le transfert du service d'orthèse-prothèse du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) et ont désigné le Centre de réadaptation Estrie comme établissement susceptible de prendre en charge ce laboratoire.

Le CRSSE a donc répondu favorablement à une demande formulée en ce sens par la direction du Centre de réadaptation. Les discussions quant à la réalisation du projet pourront donc s'enclencher entre les représentants des deux établissements concernés. Ces pourparlers pourraient être longs en raison de certaines conditions proposées par le CHUS, notamment la prise en charge par le Centre de réadaptation du déficit de 219 616 \$ accumulé par le la-

boratoire d'orthèse-prothèse. Le CHUS demande également le maintien d'un certain degré de disponibilité pour ses patients.

Nouveau centre de jour

Par ailleurs, les dirigeants du CRSSE ont alloué une somme de 100 000 \$ pour l'implantation d'un nouveau centre de jour qui desservira la clientèle âgée du territoire de la MRC du Haut-Saint-François. Ce nouveau centre de jour sera sous la responsabilité du Centre d'accueil d'East Angus et offrira des services itinérants au CLSC et au Centre d'accueil de Weedon. Sa mise en service est prévue pour les prochaines semaines du fait que la programmation est déjà arrêtée et que les ententes entre les établissements concernés sont finalisées. Il ne reste plus qu'à procéder à l'embauche du personnel requis.

FAITS DIVERS

□ Véhicule introuvable dans la rivière

Sherbrooke — Un véhicule engagé sur la jetée, la fuite de deux individus, de gros bouillons sur la surface de la rivière, la découverte d'un panneau de coffre-arrière...

Il n'y a pas à dire, tous les éléments d'un drame ou d'un mauvais coup étaient en place.

C'est ce qui a donné lieu à une opération commune des policiers et des pompiers près et sur la rivière Saint-François, à la hauteur de la rue Holmes, à Sherbrooke, vers 10 h 15, hier.

La version d'un témoin, tout à fait vraisemblable, a laissé croire à deux scénarios possibles: ou une voiture a dégringolé dans la rivière pour s'y engouffrer ou une voiture a été délibérément dirigée vers la rivière.

La dernière hypothèse semblait la plus probable car le matin même, à Sherbrooke, une automobile a été rapportée volée.

L'unité de sauvetage des pompiers

a été dépêchée sur les lieux. Les pompiers ont procédé à des recherches à bord de leur canot pneumatique.

Outre la découverte d'un panneau intérieur de finition, utilisé pour recouvrir le coffre-arrière, il n'y avait point de véhicule.

La présence des bouillons à la surface de l'eau s'explique par la présence de rochers en bonne partie submergés.

L'opération a été levée vers 11 h.

Est-ce que des individus seraient venus «déchabiller» une voiture volée, pour utiliser une expression du monde policier, se débarrassant des objets encombrants dans la flotte, puis auraient quitté les lieux avec le véhicule, cela à l'insu du témoin? Cette conclusion serait plausible puisque ce qui a fait croire à un véhicule immergé est que le témoin n'a jamais vu le véhicule sortir de la jetée.



Les policiers et pompiers se sont rendus à la rivière pour procéder aux recherches.

□ Emploi perdu à la Ville pour un vol de 20 \$

Sherbrooke — Pour un vol d'une valeur de 20 \$ tout au plus, un employé de la Ville de Sherbrooke, qui jouissait d'une bonne quinzaine

d'années d'ancienneté, d'un bon salaire, quelque 600 \$ par semaine et d'avantages sociaux non négligeables, se retrouve le bec à l'eau.

Reconnu coupable d'un vol simple de moins de 1000 \$, en l'occurrence d'un vol de batterie et d'une extension pour une valeur de 20 \$, à l'issue d'un procès, la Cour lui a ordonné en libérant conditionnellement de verser une somme de 200 \$ à un organisme humanitaire.

Selon les représentations de la défense, l'employeur de l'accusé, c'est-à-dire la Ville, n'a pas l'intention de le reprendre à son service et le syndicat ne voit pas comme il pourrait faire renverser cette décision.

L'accusé se serait servi de sa fonction pour acquérir frauduleusement des articles auprès du service de l'approvisionnement; mais il y a des étapes à suivre dans un cadre de coordination et de contrôle.

□ L'un à l'urgence, l'autre aux soins intensifs

Sherbrooke — Les deux conducteurs, à savoir le motocycliste et la conductrice, impliqués dans un accident de la circulation, angle King Est et 11e Avenue, mardi soir, reposent toujours à l'hôpital.

Aux dernières nouvelles, M. Luc Ouellette, âgé de 40 ans, de Sherbrooke était alité dans une unité de soins intensifs au CHUS alors que Mme Sylvie Dugré, âgée de 24 ans, de Sherbrooke était à l'urgence du Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul.

□ Manteaux de cuir dérochés à Lac-Mégantic

Lac-Mégantic (YR) — Un important vol de manteaux de cuir a été perpétré dans une boutique du centre-ville de Lac-Mégantic, dans la nuit de mardi à hier.

L'enquête a été confiée à l'agent Nelson Guay, de la police municipale de Lac-Mégantic, qui évalue le montant du vol à 25 000 ou 30 000 \$. Les visiteurs nocturnes ont aussi emporté des gants, des foulards et autres accessoires.

METEO

Montréal (PC)

Voici les prévisions météorologiques pour la province de Québec émises par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour demain vendredi.

Situation générale: une importante dépression venant du Midwest américain se déplaçait vers le nord-est et devrait être sur le centre du Québec en soirée. Après avoir traversé le sud de la province durant la nuit, un front chaud précédé de pluie traversera les autres régions de la province au cours de la journée. Après son passage, les températures monteront et le ciel se dégagera.

Un front froid associé à la dépression attendra l'ouest de la province en après-midi et produira des averses.

Demain, des vents forts du nord-ouest donneront une journée nuageuse et froide sur l'ouest. L'est subira les averses associées à ce front.

Trois-Rivières et Drummondville, Estrie: ensoleillé avec passages nuageux. Devenant nuageux avec averses et risque d'orages en fin de journée. Max.: 19 à 21. Min.: près de 6. Vents du sud de 30 à 50 km/h. Probabilité de précipitations: 80 p.c. Demain: nuageux avec averses dispersées. Ventes.

Montréal: ensoleillé avec passages nuageux en matinée. Ennuagement suivi d'averses et risque d'orages par la suite. Max.: 20 à 22. Min.: près de 6. Vents du sud de 30 à 50 km/h. Probabilité de précipitations: 100 p.c. Demain: nuageux avec averses dispersées. Ventes.

Québec, Baoucé: dégageant en matinée. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Nuageux avec averses et risque d'orages en fin de journée. Max.: 18 à 20. Min.: près de 7. Vents du sud de 30 à 50 km/h. Probabilité de précipitations: 80 p.c. Demain: nuageux avec averses dispersées. Ventes.

Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin: pluieux. Risque d'orages. Max.: 14 à 16. Min.: près de -2. Vents modérés. Probabilité de précipitations: 80 p.c. Demain: nuageux avec quelques chutes de neige. Ventes.

Dans le monde

Amsterdam	19	10	Athènes	23	12
Bahraïn	32	25	Bangkok	32	24
Belgrade	25	11	Berlin	20	10
Bermudes	27	24	Beyrouth	29	21
Bogota	20	9	Bruxelles	21	14
Budapest	20	4	Buenos Aires	21	12
Caracas	29	18	Copenhague	16	9
Dublin	14	10	Frankfurt	20	15
Genève	17	14	Hong Kong	27	23
Hanoulou	32	24	Islamabad	18	14
Istanbul	20	15	Jakarta	35	25
Jérusalem	29	17	Johannesburg	18	4
Kiev	24	8	Kuala Lumpur	33	23
La Havane	30	25	Le Caire	32	19
Helinski	11	9	Lima	19	14
Lisbonne	23	16	Londres	19	13
Madrid	21	11	Manille	31	22
Mexico	25	12	Montevideo	22	8
Moscou	11	5	Nassau	31	24
New Delhi	32	19	Nicosie	29	14
Oslo	1	1	Paris	20	13
Pékin	29	21	Perth	27	11
Rio	22	18	Rome	28	14
Sao Paulo	31	24	Santiago	23	6
Singapour	33	25	Séoul	16	8
Sydney	25	16	Stockholm	14	11
Tel Aviv	32	20	Taipei	28	22
Varsovie	21	8	Tokyo	23	19
			Vienne	21	15

INDEX

Arts:	C-10
Bandes dessinées:	D-8
Carrières et professions:	A-5
Décès:	C-7
Économie:	C-1
Éditorial:	B-2
Horoscope:	D-8
Petites annonces:	C-4
Secrets mal gardés:	D-7
Sports:	D-1
Vivre:	B-4

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

ADMINISTRATION Jean-Guy Dubuc Président et éditeur	Jean-Guy Farah Vice-président Finances et administration
RÉDACTION Jean Vigneault Rédacteur en chef Roch Bilodeau Chef éditorial adjoint Pierre-Yvan Bégin Chef des nouvelles	Maurice Cloutier Adjoint-chef nouvelles Stéphane Lavallée Chef de pupitre Denis Messier Directeur des pages sportives
PUBLICITÉ J. Berfin St-Amand Directeur marketing	Gilles Boisjoly Directeur des ventes
PRODUCTION Jean-Pierre Robitaille Directeur de la production J. Jacques Delorme Chef des opérations	Gérard Pélissier Adjoint Gaston Grenier Adjoint Benoît Côté Chef pressier
COMPTABILITÉ André Carrière Contrôleur	Julienne Poulin Gérante du crédit
TIRAGE Pierre Dubois Directeur au tirage	André Cusseau Adjoint au directeur
GÉRANTS DE DISTRICT Pierre-Alain Dion Jacques Faucher Michèle Fournier Michel Lavoie Serge Nadeau	Claude Ouellet Gaston Pinaré Jean-Charles Poulin Pierre Fournier Jocelyn Godbout
EXPÉDITION Michel Doyon Gérant	BATISSE André Jacques Responsable

Courrier de deuxième classe. Enregistrement No. 1539. Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camelot et routes motorisées, 1 an \$155,00, 6 mois \$81,00, 3 mois \$42,00, 1 mois \$22,00. Hors de notre territoire immédiat, 1 an \$210,00, 6 mois \$130,00, 3 mois \$85,00, 1 mois \$35,00. États-Unis et autres pays, 1 an \$370,00, 6 mois \$210,00, 3 mois \$135,00, 1 mois \$55,00.

«La Tribune» est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Press. Les services de photos: les familles de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

LA QUOTIDIENNE

1 5 2 — 6 6 3 2

L'EXTRA

9 1 5 9 1 7

LOTTO 6/49: 9 - 13 - 14 - 33 - 39 - 40 (8)



RÉSULTATS



Tirage du 90-10-17

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirages

2	3	4	7	15
20	21	22	24	25
32	38	43	45	47
48	53	59	65	67

Prochain tirage: 90-10-19

TV A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

AU CENTRE CULTUREL Salle Maurice O'Bready

EN PRÉ-VENTE AUJOURD'HUI (13h), pour les abonnés du Centre culturel en danse, musique, théâtre, chanson, humour et cinéma:

- 1-2-3-8-9-10 nov. et 15-16-17 nov. (20h) **100% HUMAIN** par le Théâtre du Double Signe. À la Petite Salle.
- 20 novembre (20h) **LE GROUPE SANGUIN**
- 24 novembre (20h) **SOIRÉE TCHAIKOVSKY** avec l'Orchestre symphonique de Sherbrooke

EN VENTE SAMEDI (9h), pour le public:

- 1-2-3-8-9-10 nov. et 15-16-17 nov. (20h) **100% HUMAIN** par le Théâtre du Double Signe. À la Petite Salle.
- 20 novembre (20h) **LE GROUPE SANGUIN**
- 24 novembre (20h) **SOIRÉE TCHAIKOVSKY** avec l'Orchestre symphonique de Sherbrooke

EN VENTE ACTUELLEMENT:

- 19 octobre (20h) **RECHERCHEZ LÉGARÉ**, supplémentaires. À la Petite Salle.
- 20 octobre (20h) **«UN HIVER SANS LIMITE»** de Warren Miller, film sur le ski.
- 21 octobre (13h30) **CHORALIES ESTRIE-OR OTTAWA BALLET**
- 23 octobre (20h) **DAN BIGRAS**
- 24 octobre (20h) **HOMMAGE À FÉLIX LECLERC** présenté par l'Orchestre symphonique de Sherbrooke
- 2 novembre (20h) **LAURENCE JALBERT**, tour de chant
- 3 novembre (20h) **«DU ST-LAURENT À L'ARCTIQUE»** par les Grands Explorateurs
- 6 novembre (20h) **«CRÉ-MENTEUR»**, comédie
- 12 novembre (19h30) **«LA T.V., POISON OU CADEAU POUR L'ENFANT»**, conférence de Francine Nadeau, psychologue
- 13-14 novembre (20h) **«PLEINE LUNE»**, comédie
- 17 novembre (20h) **DANIEL LEMIRE**, humoriste
- 23 novembre (20h) **LE CLUB DES 100 WATTS**

UNE COLLABORATION DE

La Tribune

20996

OBPE
LOGE 67

TEL: 569-7100
240 MONTREAL
SHERBROOKE P.Q.

CETTE SEMAINE
A LA
LOGE 67
CETTE SEMAINE
AU DÎNER DU
VENDREDI 19 OCT.

Au menu
MINUTE STEAK
Le Chef: Jean-Paul Pépin
et son équipe

Tous les dimanches
BRUNCH des dames de la
Pourpre Royale.

19343

Photo: La Tribune par Claude Poulin

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE EN COLLABORATION AVEC LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

vous invitent au repas-causerie de

M. SERGE GODIN
président et chef de la direction
Groupe C.G.I.

et
président d'honneur
de la Semaine de la PME

Le mardi, 23 octobre 1990 à 18 h 00
Hôtel Roussillon/Le Baron
Allocation:
«Pour faire du Québec un symbole d'excellence»

Prochaine causerie: 20 novembre 1990
Monsieur Bernard Fabi
Président directeur général des stations régionales du
Groupe Télé-Métropole

Membre: 30\$; non-membre: 35\$
Prière de réserver avant 17h
le vendredi 19 octobre, au
822-6151

20705

Parc biomédical: tout dépend de la volonté régionale

□ La ministre Gagnon-Tremblay et la SDIS demeurent confiants de développer le projet du CHUS

Michel RONDEAU Sherbrooke

Tant la ministre Monique Gagnon-Tremblay que la Société de développement industriel du Sherbrooke métropolitain gardaient espoir hier de développer le parc biomédical du CHUS, bien que le Centre hospitalier universitaire n'ait pas si-

gné l'entente avec Pharmacia, qui offrirait 1 million \$ pour amorcer le projet.

Le président du conseil d'administration du CHUS, Jean-Roch Perron, a expliqué mardi que le CHUS ne pouvait garantir des achats de plus que 1,7 million \$ en six ans auprès de Pharmacia, alors que l'offre d'un don de 1 million \$ était conditionnel-

le à des achats de 3 millions \$. Le CHUS ne peut donc conclure présentement d'entente avec la compagnie pharmaceutique suédoise, ce qui aurait permis la construction d'un premier bâtiment dans le parc biomédical.

Mme Gagnon-Tremblay a vérifié si le projet pouvait se réaliser avec la contribution de tous les hôpitaux de

Sherbrooke pour atteindre le volume d'achat souhaité par la compagnie, mais encore là, aucune garantie n'a pu être donnée, a signalé hier l'attaché de presse de la ministre, Bruno Serge Boucher.

La ministre estime toutefois que le projet peut être amené autrement: en plus petit, avec la construction d'un édifice de 500 000 \$, par exemple, ou en maintenant l'objectif initial de construire un bâtiment de 1 million \$, en associant d'autres investisseurs au projet.

A cet égard, Mme Gagnon-Tremblay, compte sur le potentiel de la région pour mener à terme le projet.

Société de développement

Le président de la Société de développement industriel du Sherbrooke métropolitain, François Godbout, a aussi fait preuve d'optimisme hier en disant compter sur la concertation régionale pour donner naissance au centre biomédical.

Selon lui, le projet est loin d'être compromis et, dit-il, «il y a actuellement des compagnies de l'extérieur qui sont prêtes à s'établir dans le parc biomédical, en autant que l'infrastructure y sera».

En motivant les forces vives de la région, M. Godbout estime que l'ob-



Monique Gagnon-Tremblay



François Godbout

jectif sera atteint à moyen terme.

«Le CHUS est coté 5e en Amérique du Nord dans le domaine de la recherche et il ne peut manquer d'intéresser chercheurs et investisseurs. Quant à nous, nous entendons collaborer avec le Centre hospitalier, la faculté de Médecine, le Parc biomédical, les politiciens de notre région et les diverses sociétés qui visent le développement de la région.»

Le projet de construction du premier bâtiment du parc biomédical pourra être envisagé sous une forme modifiée peut-être, mais il se réalisera, croit-il.

Quant à l'incapacité du CHUS d'acheter 3 millions \$ de produits en six ans, M. Godbout l'explique par le bassin de population de la région qui représente, dit-il, 3,9 pour cent de la population du Québec.

Un médecin québécois sur dix formé à l'Université de Sherbrooke

Andrée ALLARD Sherbrooke

Un médecin québécois sur dix formé à la faculté de Médecine de l'Université de Sherbrooke. Plus de 3000 chirurgies à cœur ouvert et cent transplantations rénales réalisées au Centre hospitalier universitaire.

Le doyen de la faculté de Médecine, Michel A. Bureau, a profité d'un cocktail-bénéfice de la Fondation du CHUS pour faire l'éloge des 20 ans de partenariat entre la faculté de Médecine et le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke et rendre hommage à ses pionniers.

«Le rêve du premier doyen de la faculté de Médecine, le docteur Larouche, est devenu réalité: un centre hospitalier consacré aux soins en intégrant les missions d'enseignement et de recherche. La création du complexe faculté de Médecine/CHUS était une idée extraordinaire. C'est un joyau pour la région et il est voué à une croissance encore importante.»

Selon le docteur Bureau, le CHUS et la faculté de Médecine ont fort bien rempli leur triple mission: les soins à la population, la formation de professionnels de la santé et la recherche. «Il faut se rappeler qu'en 1965, bien des notions étaient systématiquement transférées à Montréal pour des soins que la région ne pouvait dispenser. Avec la création du complexe Faculté/CHUS, des spécia-



Michel A. Bureau

listes se sont implantés à Sherbrooke et on se retrouve aujourd'hui avec une gamme quasi-complète de services.»

Le personnel a vu croître de nombreuses unités et cliniques spécialisées et toute une gamme de soins intensifs. Plus récemment, ont surgi une hôtellerie pour les patients atteints de cancer et une animalerie pour le secteur de la recherche.

«Nous avons obtenu un succès en qualité de recherche, en dépit de ressources relativement limitées», a souligné le doyen de la faculté. «Il faudrait un peu plus d'argent, plus de laboratoires et plus d'espace. Nous voulons de l'expansion au secteur de la recherche bio-médicale». Trois projets lui tiennent à cœur: la création d'un centre de recherche clinique, d'un centre universitaire de sciences de la santé mentale et la construction du parc bio-médical, qui tarde à venir.

En entrevue, le docteur Bureau dit n'éprouver aucune crainte face aux négociations, jusqu'à présent infructueuses, entre le CHUS et la compagnie suédoise Pharmacia, pour l'implantation de ce parc. «Le parc va se développer, c'est sûr. Notre complexe a une force d'attraction très grande. Si le CHUS ne le fait pas avec Pharmacia, ce sera avec quelqu'un d'autre.»

Le docteur Bureau ne craint pas non plus qu'une autre ville s'approprie le parc. «Il faut être réaliste. Ça se passe près des institutions de santé. Sherbrooke, avec ses chercheurs, ses médecins et ses étudiants est un milieu extraordinaire. Nous avons une histoire. C'est impossible qu'on implante le parc bio-médical ailleurs.»

La faculté de Médecine a formé quelque 1700 médecins, soit 12 p.c. des médecins de la province. Les deux tiers des étudiants sont originaires de régions autres que l'Estrie.

Une foreuse de 100 000 kilos de l'Estrie aux Indes...

Andrée ALLARD Sherbrooke

Une foreuse spécialisée pour l'extraction du charbon, fabriquée pour la première fois au Canada et destinée au marché étranger, vient de sortir de l'atelier de la compagnie Ingersoll Rand de Sherbrooke.

Il aura fallu douze heures de travail aux employés de la compagnie, fabricante de machinerie pour les usines de pâtes et papier, pour sortir de l'atelier de travail cette foreuse de plus de 100 000 kilos (240 000 livres) dont le mât atteint 30 mètres de hauteur.

Ingersoll Rand a obtenu un contrat de construction de cinq foreuses, évalué à 10 millions de dollars. Elle dispose de deux ans et demi pour la fabrication de ces machines, destinées aux Indes.

«Ce contrat nous a permis de

créer une vingtaine d'emplois à temps plein et d'en consolider d'autres. Nous avons produit 60 p.c. des pièces ici à Sherbrooke», a souligné Christian Pomerleau, ingénieur de projet. Cinq ou six entreprises locales ont par ailleurs bénéficié des retombées du projet, avec des contrats de sous-traitance de l'ordre de 300 000 \$.

La machine permet de forer à une profondeur de 68,6 mètres. Elle peut percer des trous de près de 20 mètres de profondeur en un seul coup. Son pouvoir de pression de forage est de quelque 40 000 kilos (90 000 livres). Son mât inclinable permet de forer sous des angles d'une verticale 0 jusqu'à 30 degrés. Elle est contrôlée par un moteur électrique de 600 forces.

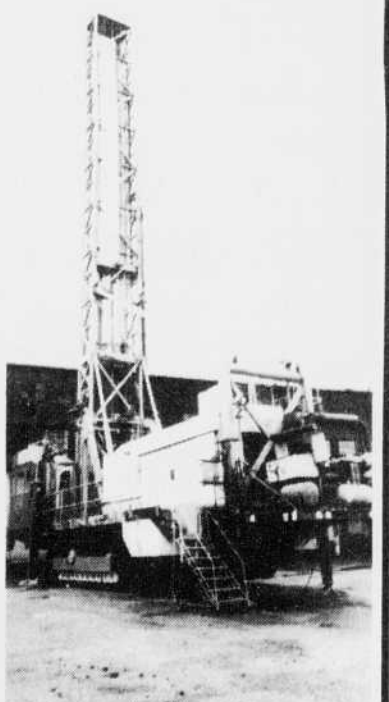
La foreuse prendra le chemin des Indes à la mi-novembre. Une fois démontée, elle remplira cinq camions qui l'achemineront au port de Montréal où elle entreprendra un

voyage en bateau de six à huit semaines. La compagnie Coal India attend la livraison des cinq foreuses d'ici la fin de 1991.

La foreuse DM-H est habituellement fabriquée par Ingersoll Rand de Garland au Texas. La Chine, le Mexique, le Colorado et le Chili en disposent alors qu'au Canada, seule l'Alberta en compte quelques-unes. Ingersoll Rand de Sherbrooke espère percer le marché de l'Ouest canadien.



Dans la cabine d'opération de la foreuse, Mark Adams, venu du Texas pour tester la nouvelle machine.



La foreuse DM-H, fabriquée par Ingersoll Rand de Sherbrooke, servira dans les mines de charbon en Inde.

Elections MUNICIPALES 1990

Lavoie à la défense du bois Beckett

□ Il s'oppose au prolongement du boulevard Jacques-Cartier

Sherbrooke (DD)

André Lavoie, candidat dans le district 10 (Saint-Alphonse), pense que le bois Beckett doit être préservé intégralement et s'oppose au prolongement du boulevard Jacques-Cartier.

«Le prolongement du boulevard Jacques-Cartier inquiète, il va enlever une bonne bouchée du bois Beckett. Il y a d'autres moyens», dit M. Lavoie, qui propose de réaménager le boulevard Queen et de faire un accès vers la voie de contournement Nord.

Le candidat Lavoie, qui a pour adversaire Camille Fortier, propose diverses interventions en matière de loisirs, de développement économique, de tourisme, d'habitation, d'environnement et d'affichage commercial.

Bien que le parc Jacques-Cartier ne soit pas dans son district, M. Lavoie juge primordial d'y ajouter des espaces de stationnement, puisque,



André Lavoie

dit-il, il y a là un problème majeur. Au plan industriel, il croit que Sherbrooke doit faire davantage

pour attirer des entreprises, en offrant par exemple des rabais sur les coûts d'électricité, les prix des terrains et des incitatifs fiscaux.

En matière de tourisme, il propose d'aménager les rives du lac des Nations afin d'y intéresser des investisseurs pour des projets hôteliers, résidentiels et des infrastructures de loisirs.

Pour ce qui est de l'habitation, M. Lavoie estime que la Ville devrait encourager l'amélioration des conditions de logement dans le centre-sud.

M. Lavoie est favorable au plan de développement du centre-ville, mais juge que le secteur public devrait y investir davantage. Le plan, mis de l'avant par la Corporation du centre-ville et la SIDAC, propose des investissements de 125 millions \$ sur 10 ans, dont 19 millions \$ proviendraient du secteur public (ville et gouvernements).

Enfin, le candidat souhaite une révision complète du règlement sur l'affichage commercial.

Paquin endosse le plan du centre-ville

□ Il préconise son application dès l'an prochain

Sherbrooke (DD)

Serge Paquin, candidat du Regroupement des citoyens et citoyennes de Sherbrooke (RCS) dans le district 4 (centre-ville), souhaite la mise en application dès 1991 du plan de développement du centre-ville et prône une série de mesures pour rendre ce quartier plus sécuritaire.

Qualifiant lui-même son program-

me électoral de «fruit de la réflexion de plusieurs dizaines de résidents et résidentes du quartier», le candidat croit qu'il faut privilégier les mesures avec une incidence directe sur la qualité de vie des citoyens dans l'application du plan de développement du centre-ville, notamment l'aménagement d'un espace vert derrière la cathédrale St-Michel et d'une place publique sur la rue Therrien (près de Wellington Sud).

L'aménagement des gorges de la rivière Magog est également une priorité pour M. Paquin.

Le candidat, avocat de formation, juge également important que le développement de l'emplacement de l'ancienne Coop agricole, à l'angle des rues Belvédère Sud et King ouest, tienne compte des besoins de la population et permette un accès aux berges.

M. Paquin défend également la vocation culturelle du centre-ville.

Le candidat du RCS propose par ailleurs d'établir un programme de surveillance de quartier et d'accroître le nombre de patrouilles policières dans les rues résidentielles du centre-ville. Il demande aussi d'améliorer l'éclairage dans les cours arrière et les stationnements de la rue Wellington Sud.

Il suggère des interventions pour assurer la sécurité des citoyens, dont l'éclairage des parcs et la présence de «travailleurs de parcs», au même titre que les travailleurs de rues, et une meilleure signalisation pour les piétons.

Outre M. Paquin, trois autres candidats sont en lice dans le district 4, soit Diane Bérard, Rosaire Létourneau et Jean-Paul Pépín.

Sherbrooke (DD)

Jean-Yves Laflamme, candidat à la mairie de Sherbrooke, propose la création d'une société municipale d'habitation afin de coordonner et stimuler les interventions en ce domaine et mieux répondre aux besoins des citoyens.

Cet organisme aura pour mandat d'agir comme levier économique afin de favoriser la construction de nouveaux logements pour les personnes à faible revenu et donner accès à la propriété aux ménages à revenu moyen.

Selon l'ex-conseiller municipal du centre-ville, il y a à Sherbrooke des besoins en matière de logement auxquels le marché actuel ne répond pas, de sorte qu'il appartient à la Ville d'intervenir, de prendre le leadership, surtout que les gouvernements fédéral et provincial délaissent peu à peu leurs programmes d'aide.

«Depuis cinq ou six ans, on peut se bidonner avec les nombreux projets commerciaux à coup de millions \$ et dans le domaine résidentiel, mais c'est un développement aveugle par des promoteurs en fonction d'un marché haut de gamme. On a pas le droit de laisser aller le développement à l'aveuglette. Il y a des gens qui ne trouvent pas de logement, on a le devoir d'inciter un développement en ce sens-là», a fait valoir hier le candidat à la mairie, lors d'une assemblée publique tenue à la coopérative d'habi-



Jean-Yves Laflamme

tation l'Oasis St-Jean-Baptiste.

Selon lui, Sherbrooke doit privilégier l'accès à la propriété, le développement des zones résidentielles et préserver la qualité des immeubles.

Associer la Ville

Pour y arriver, M. Laflamme propose d'associer la Ville au mouvement coopératif et communautaire, de même qu'avec le secteur privé et les gouvernements.

Sherbrooke doit aussi favoriser le développement domiciliaire sur les terrains qu'elle possède, notamment dans le centre-ville, dit-il.

La Ville pourrait également établir des mesures de dégrèvement de la taxe foncière pour permettre l'accès à

la propriété pour les ménages à revenu moyen, et favoriser la construction et la rénovation.

Invité à dire pourquoi il propose une plus grande intervention de la Ville en matière d'habitation, alors que Sherbrooke a depuis quelques années une philosophie plutôt favorable à l'initiative privée, le candidat a répondu qu'il faut rechercher l'équilibre.

«Actuellement il y a un marché auquel on ne répond pas et il faut intervenir», affirme M. Laflamme.

Après avoir dévoilé sa politique en matière d'habitation, le candidat à la mairie a dû répondre à de nombreuses questions de l'auditoire, notamment au sujet du manque de logements pour les familles au centre-ville, du peu d'espaces verts pour les enfants et de la nécessité d'une politique sur l'architecture.

Le nom de Diane Bérard

Le nom de Diane Bérard a été omis dans la liste des candidats et candidates publiée il y a quelques jours, en vue des élections municipales à Sherbrooke. Mme Bérard est candidate dans le district 4 (centre-ville). Notez que la liste complète des candidats à Sherbrooke est d'ailleurs publiée aujourd'hui en page A10.



Serge Paquin

The Wool Shop
Lainages de qualité
NOUVEAUTÉS AUTOMNALES
Vêtements pour DAMES ET HOMMES
Ouvert:
Lundi au vendredi: 9h00 - 17h00
Samеди: 9h00 - 16h00
159, rue Queen
Centre-ville de Lennoxville
567-4344

Les ventes de machinerie agricole se maintiennent dans la région

□ Le 50 000e tracteur John Deere vendu au pays l'a été à Lennoxville

Pierre HÉBERT Sherbrooke

En dépit d'une conjoncture difficile, les ventes de machinerie agricole se maintiennent en région. Pour un, le représentant John Deere de Lennoxville, Equipements Veilleux, est en voie d'enregistrer une année record, marquée entre autres par la vente du 50 000e tracteur de cette bannière au Canada.

Le président de John Deere Canada, M. Greg Clark, s'est déplacé hier pour souligner l'exploit. Il a profité de l'occasion pour remettre des plaques commémoratives au président des Equipements Veilleux, M. Claude Veilleux, ainsi qu'au propriétaire du tracteur, Mme Lilliane Landry. Cette productrice laitière et porcine était loin de se douter de l'importance de son achat.

A l'heure où les grands concessionnaires enregistrent des diminutions des ventes de 10 pour cent, M. Veilleux se frotte les mains de satisfaction. D'ailleurs, il semble sceptique en regard des présumées difficultés du milieu agricole. Un coup d'œil furtif dans la colonne des ventes de tracteurs lui permet de dire que l'année 1990 sera la meilleure de son histoire.

Le concessionnaire qui dessert 75 pour cent de la région de l'Estrie a vendu jusqu'à présent 45 tracteurs



Le président de John Deere Canada, Greg Clark, remet une réplique du 50 000e tracteur vendu au Canada à Mme Lilliane Landry.

certains consommateurs qui ont favorisé une compagnie plus sûre.

M. Patrick H. Darricades, représentant John Deere, soutient que l'année 1991 sera difficile avec une autre diminution de 5 pour cent. «L'incertitude dans le domaine laitier au Québec et les problèmes liés à la production des céréales dans l'Ouest affecteront le marché», explique-t-il. Les plus optimistes dans le domaine souhaitent une reprise significative pour 1992.

AU PALAIS DE JUSTICE

□ Deux ans à Perreault pour un hold-up à Asbestos

Sherbrooke - Luc Perreault a encouru une peine de deux ans de pénitencier après avoir reconnu sa culpabilité pendant son enquête pour remise en liberté provisoire pour le braquage au garage Coop le 11 octobre, à Asbestos.

Cette sentence lui a été imposée hier par le juge Michel Beauchemin de la Cour du Québec, qui a tenu compte que l'arme utilisée était chargée à bloc.

Par ailleurs, Mario Gilbert, l'autre accusé, a obtenu un cautionnement assorti de conditions sévères pendant la durée des procédures.

Armé d'un Colt 38 et le visage caché sous un bas de nylon, Perreault, âgé de 21 ans, avait forcé le caissier à lui remettre une somme de 649 \$.

La police a trouvé une cartouche sur lui au moment de son arrestation à Sherbrooke dans une voiture volée.

Perreault s'était reconnu coupable du vol d'une voiture à Richmond, braquage au garage, port de déguisement et utilisation d'une arme.

Quant à Gilbert, 29 ans, il pourra reprendre sa liberté avec un engagement de 500 \$, une garantie de 10 000 \$ ainsi que l'obligation de se soumettre à un couvre-feu, ne pas communiquer avec des personnes hypothéquées d'un dossier judiciaire, de ne pas retourner au garage ni contacter le caissier et se rapporter à la police périodiquement.

□ Il admet avoir mis le feu à l'édifice du Greenberg

Sherbrooke - Roger «tirouge» Bélanger a admis hier avoir mis le feu dans un immeuble du 164 rue Wellington Nord où les pompiers l'ont trouvé en train d'être asphyxié le 26 août.

Le juge Michel Beauchemin de la Cour du Québec, à Sherbrooke, a reporté sa sentence au 1er novembre.

Le feu a causé des dommages de plus de 25 000 \$ à la bâtisse de trois étages dont le rez-de-chaussée était occupé par le magasin Greenberg.

«Tirouge», âgé de 36 ans, se trouve en prison depuis cette soirée-là.

Les pompiers l'ont découvert recroquevillé derrière une rampe d'es-

calier au deuxième et lui ont administré les premiers soins.

Bélanger est connu dans le milieu judiciaire depuis 1972. Il a été éclopé d'une peine de quatre ans de pénitencier pour un incendie criminel, deux cambriolages et une effraction en 1974. Le tribunal l'a condamné à huit ans pour conspiration, vol qualifié et utilisation de déguisement en 1977 ainsi qu'à une année consécutive pour d'autres délits.

Le surnom de «Tirouge» lui vient sans doute du fait qu'il a les cheveux et la moustache roux, mais probablement aussi parce qu'il s'habille en rouge.

Sécurité du travail: le PDG de la CSST souhaite des gestes concrets

... mais il est fustigé par Michel Chartrand

Gilles FISETTE Sherbrooke

«Notre souhait le plus cher c'est que, pendant la semaine, chaque secteur de travail pose un geste concret en santé et sécurité du travail. Que chacun identifie une source de danger, en cherche la cause et y apporte une solution. Il s'agira d'un exercice qui impliquera travailleurs et employeurs unis dans la lutte contre l'ennemi commun: les accidents de travail...»

C'est par cet appel au «paritarisme», à la concertation, à l'ouverture d'esprit et aux mesures de rétroaction que le président-directeur général de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), M. Robert Diamant, a procédé, hier matin, au lancement des débats du 4e colloque annuel organisé dans le cadre de la présente Semaine Santé, Sécurité du travail.

L'événement, placé sous le thème «Les stratégies gagnantes en matière de gestion préventive en santé, sécurité du travail», a regroupé de nombreux intervenants durant toute la journée d'hier, à Sherbrooke.

Pour M. Diamant, il ne fait pas de doute que la santé et le travail sont «deux valeurs étroitement liées à notre conception de la vie».

Pour cela, il est inacceptable que le travail fasse perdre la santé et qu'une mauvaise santé entraîne la perte du travail.

Il a donc ajouté que la santé et la sécurité doivent devenir des préoccupations aussi importantes pour les employeurs et les travailleurs que ce sont les questions de productivité, de marketing, de finance.

Comité d'accueil

Chaudement applaudi, le PDG de la CSST a toutefois eu droit à un accueil moins chaleureux à l'extérieur de l'hôtel où se déroulait le colloque; un groupe de manifestants issus des rangs du Comité des travailleurs et des travailleuses accidentés de l'Estrie (CTTAE), et parmi lesquels figurait M. Michel Chartrand, a pu «discuter» quelques minutes avec M. Diamant.

Selon un responsable du CTTAE, M. Claude Dallaire, les échanges ont permis de mettre en relief le fait que le nouveau PDG de la CSST ne maîtrise aucunement ses dossiers. Il est vrai que la directrice générale du bureau estrien de la CSST, Mme Diane Lamothe, est souvent intervenue dans les débats afin de souffler des bonnes réponses ou tirer M. Diamant d'une impasse.

Envers le successeur de celle

qu'il nommait la Maria Goretti de la CSST, M. Chartrand n'a pas été tendre. Il l'a traité de voleur à maintes occasions et lui a rappelé qu'il n'avait peut-être pas vu autant de gens souffrir que lui pour refuser aux accidentés la satisfaction de leurs revendications.

Interrogé sur les raisons qui l'ont amené à accorder l'indexation à compter de 1989 alors que des accidentés en étaient privés depuis 1982, M. Diamant a d'abord souligné que les salaires des fonctionnaires avaient été également coupés en 1982. Il a ajouté que la formule retenue par la CSST était plus généreuse que la proposition patronale. La CSST aurait accordé 100 millions \$ à l'indexation alors que les patrons auraient souhaité qu'elle ne gruge pas plus que 50 millions \$.

Quant à l'aide financière aux accidentés pour leurs frais de défense, un dossier qui, selon le CTTAE, traîne depuis cinq ans, M. Diamant s'est contenté de rappeler qu'il est en poste depuis dix mois. La directrice générale a pour sa part lancé que ce dossier n'était jamais venu au conseil d'administration qui «a bien d'autres dossiers à mener». Une réponse qui a fait rugir à nouveau M. Chartrand pour qui un tel propos illustre bien l'importance que la CSST accorde aux accidentés.

Les salariés de Gicleurs Astra donnent un mandat de grève à leur syndicat

Sherbrooke (GF)

Le Syndicat des salariés de Gicleurs Astra (CSD) vient de se voir confier un mandat de grève à être déclenché au moment jugé opportun.

Et, souligne la conseillère syndicale responsable de ce dossier, Mme Diane Côté, cette grève est imminente.

Elle explique que les vingt salariés de Gicleurs Astra, une compagnie sherbrookoise spécialisée dans la fabrication de têtes de gicleurs, de valves et autres appareils de cette natu-

re, ont voté ce mandat au cours d'une assemblée générale tenue au début du mois.

Toutefois, ce n'est que le mardi 16 octobre que les membres du comité de négociation ont pu se rencontrer afin de déterminer les moyens de pression à être utilisés et la date prochaine du déclenchement de la grève.

Selon Mme Côté, les points en litige concernent les clauses relatives à l'ancienneté tant dans son application que la liste elle-même où, déclare-t-elle, des noms de salariés sont manquants. Le différend porte aussi sur le paiement du temps supplémen-

taire, la prime de nuit, les vacances, les congés sociaux, l'augmentation de salaire et le travail du contremaître de soir.

«Étant donné que l'employeur a eu tout le temps de réagir au vote de grève de ses salariés et qu'il ne l'a pas fait, le syndicat n'a pas d'autre choix que d'exercer le mandat reçu des membres», explique-t-elle.

Ces salariés sont en quête d'une première convention collective de travail. Ils ont reçu leur certificat d'accréditation, il y a presque un an, le 13 novembre 1989.

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE LUEUR D'ESPOIR...

SECOURS/AMITIÉ

Poste d'écoute: 564-2323

Sans frais d'appel

LAC-MÉGANTIC
WEEDON
ASBESTOS

composez 0 et demandez Zenith 5-3060

38269

NEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

BIENVENUE CHEZ-NOUS POUR LES PRIX LES PLUS BAS

TAPIS 5⁹⁵ v.c.

TAPIS 8⁹⁵ v.c.

TAPIS 12⁹⁵ v.c.

Nous avons ce qu'il vous faut!

Choix de plusieurs modèles au prix les plus bas.

SPECIAL sur céramique en magasin.

TAPIS ELIE INC.

1023, Rte 220 St-Elie d'Orford, Qc 569-5995

19659

Gantana

Pour être bien chaussé cet hiver... Directement du manufacturier

Deux magasins pour mieux vous servir:

3710, boul. Industriel Sherbrooke, 562-2454

10, rue Principle ouest Magog, 847-2424

Entente paraphée sur le partage des coûts du marais à Magog

... pour la zone de conservation à la rivière aux Cerises

Carières et professions

N.B. Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

Gilles DALLAIRE

Magog

La Fondation de la faune du Québec, Magog et le Canton de Magog ont paraphé hier une entente relative au partage des coûts d'acquisition du marais de la rivière aux Cerises où les deux municipalités veulent aménager une zone de conservation propice à la promenade et l'observation de la faune.

Par cette entente, la Fondation de la faune du Québec s'engage à assumer jusqu'à hauteur de 166 664 \$ 70 pour cent des coûts d'acquisition du marais qui couvre environ 150 hectares. Sa signature couronne les efforts que l'organisme et les deux municipalités déploient depuis plusieurs années pour soustraire le marais à tout empiètement de quelque nature que ce soit et pour protéger la faune qu'il abrite.

Un filtre

Le représentant de l'organisme, M. Patrick Plante, a eu des mots élogieux pour Magog et le Canton de Magog qui, a-t-il expliqué, ont compris l'importance du rôle que joue le marais comme filtre de la nappe phréatique et comme habitat faunique, et ils n'ont pas hésité à prendre des mesures concrètes pour le protéger.

Il a rappelé que le marais accueille une vingtaine d'espèces de poissons dont le brochet, la truite brune et la truite arc-en-ciel, 77 espèces d'oiseaux dont 29 espèces d'oiseaux aquatiques, 11 espèces de mammifères, cinq espèces d'amphibiens ainsi qu'au moins une espèce de reptile.

Le maire du canton de Magog, M.



L'entente sur le partage des coûts d'acquisition du marais de la rivière aux Cerises a été paraphée par le maire et le greffier de Magog, M. Paul-René Gilbert et Me Michel Pinault, le représentant de la Fondation de la faune du Québec, M. Patrick Plante, et le maire et le secrétaire-trésorier du canton de Magog, MM. Rosaire Fillion et Jean-Paul Asselin.

Rosaire Fillion, qui s'est dit très heureux de l'aboutissement des démarches entreprises dans le but de protéger le marais, a tenu à souligner l'adresse et la compétence de Mme Danielle Gilbert qui a piloté le dossier. Quant au maire de Magog, M. Paul-René Gilbert, il a déclaré que l'engagement que Magog prend, conjointement avec le Canton de Magog et la Fondation de la faune du Québec, démontre sa volonté de protéger et de mettre en valeur un site naturel à la fois unique et essentiel.

M. Gilbert a rappelé qu'au cours

des dernières années Magog a, à plusieurs reprises, entièrement à ses frais ou avec la participation financière des municipalités voisines, posé des gestes concrets visant à améliorer la qualité des eaux du lac Memphrémagog, notamment le retrait des égouts de surface qui se déversaient directement dans la baie de Magog, l'installation de poubelles à couvercle, l'ouverture d'une station de vidange pour bateaux, et le détournement de la circulation de la bande riveraine de la baie.

Le plus gros manufacturier de polystyrène expansible au Canada, recherche un électricien d'entretien bilingue pour son usine située à Mansonville, Québec.

ÉLECTRICIEN D'ENTRETIEN

... Cantons de l'Est

Le poste intéressera une personne détenant un certificat école secondaire en électricité d'entretien ou l'équivalent et ayant une bonne expérience en usine. De plus une licence «C» est requise pour ce poste. Une expérience générale en mécanique, la connaissance des automates programmables et des contrôles sont des atouts. Vos responsabilités inclueront l'implantation d'un système de maintenance préventive et de la réparation et/ou installation de l'équipement électrique et de l'instrumentation électronique.

Un excellent programme de rémunération est offert. Faire parvenir votre C.V. en toute confiance à:

COMPAGNIE CHIMIQUE HUNTSMAN DU CANADA INC.
C.P. 231, RUE BELLEVUE
MANSONVILLE, QUÉBEC
JOE 1X0

C/O CAROLE BAILEY
PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES

20735

Vif intérêt prévu pour les nouvelles obligations d'épargne

Gilles FISETTE

Sherbrooke

La présente émission d'obligations d'épargne du Canada devrait connaître un vif intérêt de la part des contribuables, croit un courtier de la firme Lévesque Beaubien, M. Bruno Lamarche, représentant pour le sud du Québec de l'organisation de l'épargne-salaire pour les obligations d'épargne du Canada.

C'est que, explique-t-il, les périodes d'incertitude comme celle qui a suivi le krach boursier de 1987, amènent nombre d'investisseurs à se tourner vers des valeurs sûres comme les obligations.

10,75 p. cent

Il rappelle que la nouvelle émission comporte une échéance de douze ans et porte un taux d'intérêt de 10,75 pour cent pour la première année. Il va sans dire que les obligations sont encaissables en tout temps, ce qui leur confère encore davantage d'intérêt aux yeux des petits épargnants comme des gros investisseurs qui aiment bien garder une réserve d'urgence.

Les obligations seront en vente entre le jeudi 18 octobre et le jeudi 1er novembre.

Toutefois, note M. Lamarche, il en va autrement pour le mode d'épargne sur le salaire — paiement des obligations grâce à la retenue sur les salaires. Pour ces entreprises, le 15 novembre sera la date limite pour soumettre les souscriptions collectives des employés à un agent autorisé.

Ce mode d'épargne sur le salaire connaît un engouement sans cesse croissant. Selon des données fournies par M. Lamarche, il ressort que 1,4 million de Canadiens ont souscrit 2,2 milliards \$ d'obligations d'épargne en 1989, soit une moyenne de 1570 \$ par souscription. Le mode d'épargne sur le salaire représentait l'année dernière 49,1 pour cent de toutes les souscriptions et 24,1 pour cent des 9,3 milliards \$ de ventes.

Dans la région estrienne, signale M. Lamarche, 6023 employés ont souscrit un montant total de 8 602 200 \$ grâce à ce mode.

Cette année, une modification à la loi obligera les détenteurs d'obligations à intérêt composé — les obligations achetées par le mode d'épargne sur le salaire sont à intérêt composé — à déclarer ces intérêts à toutes les années. Avant 1990, les intérêts des obligations à intérêt composé devaient être déclarés à tous les trois ans.

Cette année, indique M. Lamarche, c'est au tour des obligations de l'émission C-38 émise en 1983 d'arriver à échéance. Désormais, ces obligations ne rapporteront plus d'intérêt. Depuis 1946 alors que les obligations venaient remplacer les bons de la Victoire et les certificats d'épargne de guerre, plus de 181 milliards \$ d'obligations ont été achetées au pays. Présentement, évalue M. Lamarche, 250 millions \$ d'obligations échues «dorment» dans des tiroirs ou des coffrets de sécurité.

GM frappe un grand coup!

**POUR 4 ANS,
SUR TOUTES
SES VOITURES ET
CAMIONNETTES
1990 ET 1991
OU
une généreuse remise
de 500\$ à 3 000\$,
à votre choix**

C'est le temps de passer à l'action.
Car contrairement à la qualité GM,
cette offre ne durera pas longtemps.

Sur approbation du crédit par GMAC. Un acompte peut être exigé.
Offre en vigueur pour un temps limité à compter du 27 septembre 1990 et
applicable aux véhicules neufs provenant du stock du concessionnaire.
Certaines conditions s'appliquent. Tous les détails chez votre concessionnaire.

En route vers une bonne affaire.

Pas un pou découvert au couvent St-Jean-Bosco

Gilles DALLAIRE Magog

Un examen mené hier par le personnel du Centre local de services communautaires Alfred-DesRochers, le personnel prêt par des établissements du réseau régional de la santé et des affaires sociales et des bénévoles n'a pas permis de découvrir un seul pou ou une seule lente dans la chevelure des 360 élèves, enseignants et membres du personnel d'encadrement du couvent St-Jean-Bosco où l'épidémie a pris naissance, a révélé le directeur gé-

néral du CLSC Alfred-DesRochers. M. Jean Lavigne, qui a fait savoir qu'un examen semblable sera mené aujourd'hui à l'école secondaire Le Transit et demain aux écoles Brassard et Pie-X, s'est dit convaincu que les efforts déployés pour lutter contre le fléau portent fruits et que l'épidémie est sur le point d'être jugulée. Il a rappelé qu'une émission où il sera question de prévention et de traitement sera diffusée aujourd'hui, à 17h, et dimanche, à 9h, par Câblestrie sur son canal communautaire.

Elections MUNICIPALES 1990

Donald Saint-Onge favoriserait une gestion plus transparente

Omerville

M. Donald Saint-Onge qui convoite le poste de maire d'Omerville, occupé depuis un peu moins de deux ans par M. Henri Trudel, affirme que, durant le court mandat de son adversaire, la gestion des deniers publics n'a guère été transparente et que des décisions importantes ont été prises presque à la cachette. «Comme lorsqu'il a été question de vendre l'hôtel de ville pour construire un nouvel édifice plus fonctionnel: les contribuables qui auraient payé la note si le projet avait été mené à terme n'ont jamais su avec

précision qui voulait acheter l'immeuble ni à quel prix; ils n'ont jamais su, non plus, combien la construction d'un nouvel hôtel de ville aurait coûté», a-t-il expliqué. Il a aussi reproché à M. Trudel d'avoir délégué des pouvoirs trop étendus à l'inspecteur municipal, M. Luc Lemay, qui peut dépenser jusqu'à 2000 \$ sans avoir obtenu au préalable le feu vert du conseil municipal ainsi qu'à la secrétaire-trésorière, Mme Nicole Pion, qui est autorisée à dépenser jusqu'à 2500 \$ sans en demander la permission au conseil. «Je ne dis pas qu'il y a des abus mais Omerville, ce n'est pas tout à fait Montréal», a-t-il souligné.

Des erreurs qui ne porteront sans doute pas à conséquence

Omerville

Que deux des signataires du bulletin de candidature de M. Jacques Boudreau qui sollicite un autre mandat de conseiller à Omerville n'aient pas apposé leur signature dans la colonne prévue à cet effet et qu'un troisième ait écrit seulement son nom en lettres moulées ne portera probablement pas à conséquence. Selon des informations puisées à différentes sources habituellement fiables, il n'y a pas là matière à litige, à tout le moins pas pour le moment, les signataires remplissant toutes les autres conditions requises pour que le bulletin soit accepté par la directrice de scrutin, Mme Nicole Pion, et l'éligibilité de M. Boudreau ne faisant aucun doute. A l'article 161 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, il est stipulé que, dans une

municipalité dont la population est inférieure à 5000 personnes comme c'est le cas à Omerville, tout bulletin de candidature doit porter la signature d'au moins cinq électeurs. L'article ne précise toutefois pas si seule une signature manuscrite est valide ou si une autre forme de signature peut être acceptée. La partie du bulletin que doivent compléter les électeurs qui proposent la candidature d'un citoyen est divisée en trois colonnes: dans la première, ces électeurs écrivent leur nom en lettres moulées, dans la seconde, ils donnent leur adresse et, dans la troisième, ils apposent leur signature. Une bavure, si, bien sûr, c'en est une, comme celle qui s'est produite à Omerville vendredi dernier, n'a jamais été portée à l'attention d'un tribunal depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et il n'existe, par conséquent, pas de jurisprudence en la matière.

Un candidat du Ralliement démocratique à chaque poste

St-Etienne-de-Bolton

Le Ralliement démocratique de St-Etienne-de-Bolton qui a fait élire ses six porte-étendard en 1988 après en avoir fait élire trois en 1987 présente un candidat à chacun des quatre postes de conseiller ouvert. Ses porte-bannières sont MM. Bru-

no Auclair, Joseph Duchesne et Eugène Roy qui sollicitent un autre mandat et M. Michel Tétrault. Le parti dont le programme d'action est axé sur la protection intégrale de l'environnement prône une consultation accrue des citoyens, une amélioration des loisirs sportifs et culturels et une gestion compétente des deniers publics.

Le CLSC ne prévoit recevoir aucun argent pour un point de service à Bromptonville

Huguette HÉBERT Bromptonville

Le CLSC du Val St-François ne prévoit recevoir aucun argent cette année pour l'implantation d'un point de service à Bromptonville. Depuis 1987, les Bromptonvillois ont, à plusieurs reprises, réclamé du gouvernement une aide financière pour la location d'espace et la rétribution d'une personne à l'accueil.

Val St-François continuera à desservir les trois municipalités impliquées, quoique deux d'entre elles songent fort sérieusement à quitter la MRC du Val St-François pour celle de Sherbrooke. «Les histoires de MRC n'ont rien à voir avec les services que nous pouvons offrir à la population.

Je sais d'ailleurs certain que nous pouvons garantir de meilleurs services que n'importe quel autre CLSC environnant.» Le maire Clément Nault, pour sa part, souhaite des services adéquats pour ses concitoyens. «Peu importe le CLSC, déclare-t-il. J'accepterai la

première offre qui proposera des garanties sûres, ainsi que les meilleurs soins et services. Je dois prochainement rencontrer le directeur général du CRSSS, Jean-Pierre Duplantie, afin de discuter des dispositions qui existent concernant la question des CLSC versus les MRC!»



Gary Furlong, directeur du CLSC du Val St-François

Une clientèle de 9300 personnes est pourtant largement suffisante pour l'acceptation d'une telle demande, selon eux. «Nous avons fait notre part, indique le jeune directeur du CLSC, Gary Furlong. Nous avons présenté un rapport bien structuré informant le ministère de la Santé de la nécessité d'un tel service pour la population des trois municipalités concernées, Bromptonville, le canton de Brompton et St-Denis de Brompton. La demande est là. Je ne sais plus ce que je pourrais faire d'autre!» Gary Furlong considère toujours que l'implantation du point de service à Bromptonville est la première priorité du CLSC en terme de développement. «Notre CLSC est riche par rapport aux CLSC plus récents. Comme le gouvernement a tendance, présentement, à couper dans les dépenses, je doute fort qu'il nous accorde un revenu supplémentaire!» Cependant, il est convaincu que Bromptonville, tôt ou tard, aura son point de service, et que le CLSC du



Retrouvez le plaisir de conduire.

L'Infiniti G20, berline sport de luxe, est destinée à ceux et celles qui croient que le plaisir de conduire est le plus grand luxe qui soit. Un seul critère a guidé la conception de chacune de ses caractéristiques: rendre l'expérience au volant aussi exaltante et satisfaisante que possible. Le moteur 2,0 litres, 16 soupapes et 140 chevaux libère un couple de 134 pi-lb. La direction, douce et précise, répond instantanément à vos moindres désirs. La suspension avant brevetée à bras multiples favorise la qualité de roulement, conserve les pneus perpendiculaires à la chaussée et assure un contrôle exceptionnel dans les courbes. Le système antiblocage (ABS) maîtrise la précision du freinage, même dans les pires conditions. Retrouvez le vrai plaisir de conduire. Passez nous voir aujourd'hui ou appelez-nous pour un rendez-vous d'essai.



Prix ajustés en fonction de la T.P.S.
SHERBROOKE INFINITI LTÉE
 4280, boul. Bourque, Rock Forest
 820-1122
 Une création Nissan

BEAU POUR LONGTEMPS

27⁹⁹\$
ou moins les 4 litres
SUPER LATEX FINI PERLE
 Blanc (163-110)*
 Base pâle (163-301)**

28⁹⁹\$
ou moins les 4 litres
SUPER ALKYDE FINI SEMI-LUSTRÉ
 Blanc (130-110)*
 Base pâle (130-301)**

23⁹⁹\$
ou moins les 4 litres
SUPER LATEX FINI MAT-SATINÉ
 Blanc (160-110)*
 Base pâle (160-301)**

23⁹⁹\$
ou moins les 4 litres
APPRÊT-SCELLEUR COUCHE DE FOND AU LATEX
 Blanc (165-125)

SICO
LA TOUCHE DE L'EXPERT

* Offert sans supplément dans chacune des 250 teintes pastel du système Décorama.
 ** Bases pâles offertes dans chacune des 520 teintes pastel du système Colorama 2000 moyennant un léger supplément.
 Cette offre se termine le 2 novembre 1990.

VENTE DE BAS WonderBra®

25%
de rabais sur tous les bas en magasin, jusqu'à épuisement de la marchandise

SILHOUETTE
lingerie
CARREFOUR DE L'ESTRIE
 567-6713

DÉPOSITAIRES:

Quincaillerie Parent 1237 Belvédère Sud, Sherbrooke 567-6944	Ferronnerie Idéale 306, 12ème Ave. Sud, Sherbrooke 567-1222	Décoration King 1303 King Ouest, Sherbrooke 563-3855	Centre de Renovation Dubreuil 1151 King Est, Sherbrooke, 821-2334 116 Principale, St-François Xavier, 845-4444
Centre de Peinture Noël 135 Sherbrooke, Magog 843-4402	Matériaux Const. Létourneau 4855, Rte 143 Sud, Lennoxville 566-5633	Quincaillerie L. Guilbault Ltée 1209 Main, Ayer's Cliff 838-5656	Chainé et Hould 345, rue Child, Coaticook 849-0371
Centre de Renovation Disraeli 923, Ave. Champlain, Disraeli 418-449-4333	Centre Commercial Wotton 675, rue St-Jean, Wottonville 828-2600	Brunelle Décor 30, rue St-Laurent, Drummondville 477-0444	Ferronnerie Hamel 909, rue Ste-Thérèse, Drummondville 477-2000
Dionne & Fils 410, rue St-Pierre, Drummondville 474-1314	J.P. Rhéaume Peinture Inc. 2101, Boul. St-Joseph, Drummondville 472-5012	Roger Grenier Inc. 378, Ave. Pie X, Arthabaska 357-8282	Robert Baril 82, rue St-Jean Baptiste, Victoriaville 752-2874
Quincaillerie J.A. Lowry 2, rue Cookshire, Sawyerville 889-2233	Quincaillerie Jean-Luc Laperle 555 Craig Est, Richmond 826-5953	Pagé & Fils 82 Grandin, East Angus 832-4944	Matériaux F. Robert 59, Chemin Labrie, St-François Xavier 845-2744

Victomat Inc.
 9, rue Giroux, Victoriaville
 758-1555

La Commission de déontologie policière n'ouvrira pas d'enquête

... au sujet de la note du directeur de police de Drummondville

Gérald PRINCE Drummondville

À la Commission de déontologie policière du Québec, pas question de livrer des commentaires, du moins pour le moment, sur le débat qui oppose le conseil de Drummondville et le directeur de police.

Le directeur de la police de Drummondville, M. J. Marcel LeFebvre, a reconnu avoir émis une directive à son personnel, l'invitant à communiquer le nom d'une firme prête à faire des travaux d'urgence après un incendie pour

des situations exceptionnelles. Le conseiller Robert Lafrenière s'est vigoureusement élevé au nom de la transparence contre cette pratique qui, à son avis, peut mettre en doute l'intégrité de la ville.

Le directeur des communications à la Commission, M. Serge Fortin, rappelle que le seul mandat de cet organisme, c'est de recevoir et d'étudier les plaintes des citoyens envers la police.

«On ne peut pas ouvrir une enquête de notre propre initiative, commente M. Fortin, on ne peut pas fournir des avis légaux non

plus aux personnes ou organismes qui croient avoir lieu de s'interroger». La Commission, affirme-t-il, ne peut pas bouger sur un dossier comme celui-là, sans que personne ne dépose une plainte formelle.

Par ailleurs, au ministère des Affaires municipales, plusieurs intervenants ont mentionné à La Tribune que tout ce débat relève, non pas de ce ministère, mais de la Commission à la déontologie policière, nouvel organisme qui remplace, depuis le premier septembre, la Commission de police.

La région de Drummond profite d'une bonne santé économique

□ Le dépôt de 23 faillites en un jour n'est pas un indice fidèle de la situation

Gérald PRINCE Drummondville

Le dépôt de 23 faillites en une journée, ce n'est pas un indice que ça va mal à Drummondville.

«Ca ne m'inquiète pas du tout», déclare Martin Dupont, même s'il déplore que deux des 23 faillites mentionnées dans La Tribune de mardi, touchent des entreprises manufacturières.

Pour lui, il faut s'attendre à ce que, à la suite de la forte croissance des cinq dernières années, certaines entreprises connaissent des difficultés. «Dans la région de Drummond, nous avons 90 nouvelles entreprises manufacturières depuis cinq ans, il faut comprendre que quelques-unes ne puissent pas survivre pour différentes raisons, qui ne sont pas nécessairement indicatrices de la situation économique générale d'une région».

Dans de telles statistiques, il faut comparer, analyser les documents. Récemment, la firme Price Waterhouse situait la région 04, comprenant Drummondville, comme deuxième pour la vitalité économique au Québec. Pour M. Dupont, des informations provenant de maisons d'affaires et de banques indiquent que, effectivement, l'économie se porte mieux à Drummondville qu'à peu près partout ailleurs au Québec.

Il donne pour exemple le lancement prochain des opérations chez

CDM Laminés, ce qui signifie la création progressive de 150 emplois spécialisés. Ce projet de 80 millions \$ fait, à lui seul, «oublier que la roue de l'économie roule au ralenti» partout au Québec.

Les deux entreprises de transformation qui viennent de déclarer faillite, Fournil de France (boulangerie-pâtisserie) et Armoires-Performance de St-Germain (ébénisterie), avec, au plus fort des opérations, 6 et 11 employés respectivement, ne peuvent pas être considérées comme majeures. Elles ne font pas oublier que la région de Drummondville compte présentement pas moins de 366 entreprises manufacturières, dont certaines sont en pleine progression et la plupart prospères.

«Si 27 faillites étaient déclarées chaque jour ou même chaque semai-

ne, si de grandes entreprises fermaient leurs portes ou effectuaient des mises à pied massives, il y aurait raison de s'enervner», commente M. Dupont. Mais la vérité veut que beaucoup d'entreprises ont pris des dispositions, par le travail partagé par exemple, pour faire face à la situation un peu plus difficile de l'économie.

Quant aux commerces, les variations attribuables aux Promenades Drummondville, provoquent une compétition nouvelle dans les affaires et, convient le commissaire industriel, certains commerces ne peuvent pas tenir le coup. Pour lui, c'est la loi de la libre concurrence: quelques victimes ne mettent pas en péril l'ensemble de l'économie.

Sintra reprendrait la production demain

Gérald PRINCE Drummondville

Même si la compagnie de pavage Sintra, à son usine du boulevard Foucault, à St-Charles en banlieue de Drummondville, a subi d'importants dommages par le feu mardi soir, elle prévoit reprendre la production normale demain vendredi.

Vers 21h, mardi soir, le feu a lourdement endommagé un édifice, contenant une bouilloire nécessaire à garder le bitume (goudron) à un haut niveau de chaleur. Les équipements, entreposés dans l'édifice, ont été touchés. Un porte-parole de Sintra estime les dommages entre 50 000 \$ et 100 000 \$.

Une nouvelle bouilloire a été commandée et devrait être complètement installée aujourd'hui. Pour Sintra, le sinistre s'avère moins important qu'il ne le semblait au début. On craignait que l'entreprise, qui prépare jusqu'à 3000 tonnes d'asphalte par jour, ne soit paralysée pendant quelques jours, même quelques semaines à une période de l'année où elle fait le plus de pavage. Un porte-parole de l'entreprise affirme que, d'ici deux semaines, tous les travaux normaux de pavage doivent être pratiquement terminés pour la relâche de la période hivernale.

Condamné à perpétuité, Rolland Morin va en appel

Gérald PRINCE Drummondville

Condamné à la prison à perpétuité pour double meurtre, Rolland Morin, âgé de 28 ans, en appelle du verdict de culpabilité rendu par le grand jury, le 19 septembre à Drummondville.

Son procureur, Me Gilles Rhéaume, a déposé une demande en ce sens devant la Cour d'appel du Québec en invoquant neuf motifs qui l'amènent à réclamer de la Cour d'appel un nouveau procès.

Sept des neuf motifs invoqués par l'appelant portent sur les directives du juge Reynald Fréchette et les deux autres, sur la plaidoirie du procureur de la Couronne dans ce dossier, Me Alain Perreault.

Pour l'appelant, le juge Fréchette a omis, dans ses directives au jury, de faire une revue approfondie de la preuve, en ne reprenant pas les éléments de la défense de façon aussi complète et détaillée qu'il l'a fait pour la Couronne. De plus, le juge a omis, selon Me Rhéaume, d'attirer l'attention sur les nombreuses contradictions des principaux témoins. Plus encore, estime l'appelant, le juge a laissé entrer au dossier une preuve de oui-dire sur un point très important, ce qui a eu un effet néfaste pour l'accusé.

La défense soulève le fait que le juge Fréchette a permis à tort que la Couronne fasse une preuve que l'accusé était de caractère hypocrite et a omis de donner des directives au jury sur la valeur légale de documents d'assurances. Le juge, soutient toujours la défense, n'a pas corrigé certaines remarques inappropriées faites aux jurés par le procureur de la Couronne, ni suggéré aux jurés de tenir compte des antécédents judiciaires des témoins pour établir leur crédibilité.

Pour toutes ces raisons, estime Me Rhéaume, Rolland Morin n'a pas subi un procès juste et équitable et devrait voir son verdict révisé par la Cour d'appel du Québec.

Morin, qui est présentement détenu à la prison Parthenais de Montréal, sans espoir de libération conditionnelle avant 25 ans, a été trouvé coupable par un jury de six hommes et six femmes, d'avoir étranglé et frappé au couteau son ex-concubine, Carole Blanchette, alors âgée de 31 ans, et son fils, Alexandre, alors âgé de 3 ans et demi, à leur domicile du boulevard St-Joseph à St-Nicéphore, vers 15h, le vendredi 27 avril dernier, présumément pour percevoir 140 000 \$ d'assurance-vie, provenant de la mort des deux victimes et dont il était le bénéficiaire.

De son côté, la Sûreté du Québec a entrepris une enquête sur cet incendie. Mais, selon les premières informations, rien n'apparaît suspect. Le ministère de l'Environnement a aussi été saisi du dossier, mais fait savoir qu'il n'a trouvé aucun risque pour le milieu ambiant pendant ou après l'incendie.

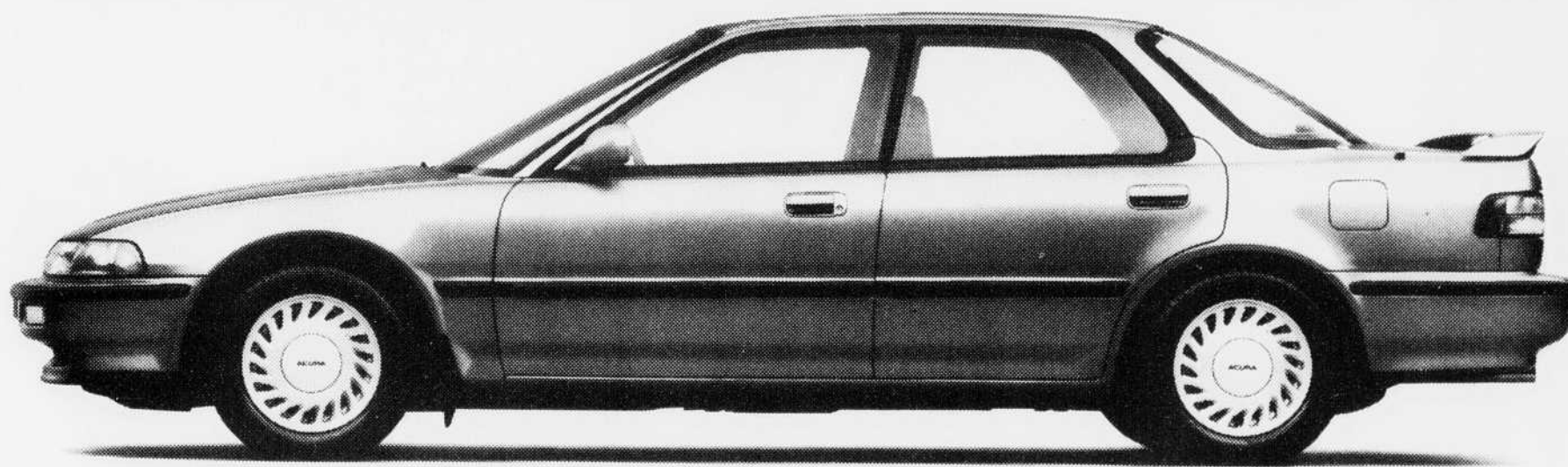
Autre incendie

Au même moment où le feu faisait rage chez Sintra, les pompiers re-

groupés de St-Cyrille, St-Charles et St-Joachim ont dû lutter contre un autre incendie. Le feu a rasé un chalet de haute gamme au 3035 du Chemin Hemming, propriété de M. Michel Désilets, faisant des dommages estimés à environ 70 000 \$.

Les pompiers de la municipalité, qui en avaient plein les bras, ont dû avoir recours à leurs confrères de Drummondville pour obtenir en particulier des camions-citerne et du personnel. Encore là, la SQ enquête, mais rien ne semble suspect.

COMBIEN DE BERLINES SONT DE LA RACE DES FORMULE 1?



La berline Integra GS 1991 est représentée avec un déflecteur offert en option.

IL EXISTE une seule autre voiture qui puisse se comparer à l'Integra 4 portes 1991. Mais elle coûte beaucoup plus et elle ne possède pas quatre portes (en fait, elle n'en a aucune). La voiture dont il s'agit est la voiture de Formule 1 Honda McLaren. Et la comparaison n'est pas exagérée, au contraire.



Le moteur de haute technologie de l'Integra est le fruit de la même équipe qui a mené Honda McLaren à la victoire lors du Championnat des constructeurs de Formule 1 au cours des quatre dernières années.

En effet, toutes les grandes caractéristiques

de la berline Integra sont issues de la Formule 1. Une puissance de 130 chevaux. Deux arbres à cames en tête. L'injection programmée de carburant. Les quatre soupapes par cylindre. La suspension à double fourchette indépendante inspirée des voitures de course. En plus, vous découvrirez plusieurs autres avantages que nos voitures de Formule 1 n'ont pas. Par exemple, le modèle GS comprend, en équipement standard, un système de freins antiblocage et le climatiseur. Et en option, le recouvrement de cuir.

Pour les ingénieurs Acura, la berline Integra 1991 n'est qu'une réussite parmi tant

d'autres. Et pour ceux qui pensent que berline et somnifère sont synonymes, eh bien! réveillez-vous. L'Integra fait exception à la règle. De plus, vous pouvez vous l'offrir à partir de seulement 16 995 \$*. Venez en piloter une et vous verrez qu'elle a autant de tempérament que notre voiture de Formule 1.

Pour de plus amples renseignements sur l'Integra et sur la garantie Acura de 5 ans/100 000 km,** les concessionnaires et le Plan AcuraBail,** composés sans frais le 1 800 263-2828.



*P.D.S.C. à partir de 16 995 \$ pour une berline Integra RS 1991 avec boîte manuelle à 5 vitesses. Le prix ne comprend pas les frais d'immatriculation et de transport, ainsi que la taxe de vente provinciale. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre. **Le premier, selon le cas échéant. ***Un service Acura authentique offert par Honda Canada Finance Inc.



PRÉCISION ACURA
4900 Boulevard Bourque, Rock Forest Tél.: 564-8909

Le comité économique de la Chambre verra son rôle amplifié

Nelson FECTEAU Theford Mines

Le président de la Chambre de commerce de l'Amiante profitera de l'assemblée générale mercredi prochain pour présenter son rapport annuel de même que le plan d'action de l'organisme pour 1990-1991.

Lors de la dernière année, la formule des Rendez-vous d'affaires, les visites industrielles, le 4e Salon du commerce et de l'industrie locale et le Gala de la personnalité de l'année ont, entre autres activités, démontré la vitalité de l'organisme qui affiche un état de santé remarquable. Selon son président, le membership accru (425 membres) a fait de la Chambre de commerce de l'Amiante l'un des organismes de lobby les plus importants de la région, augmentant ainsi sa force de représentation auprès des différents paliers de gouvernement.

C'est dans cette optique que la Chambre de commerce participera au sondage sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec et sa di-

mension économique. Le résultat de ce sondage parrainé par la Chambre de commerce du Québec sera connu fin octobre.

Plan d'action 90-91

Au cours de la prochaine année, l'emphase sera mise sur la formation et l'information. Le comité économique verra son rôle amplifié. A cet effet, on procédera à la formation d'un fonds spécial pour l'élaboration et la mise sur pied d'un comité d'achat chez nous en collaboration avec les villes et municipalités membres. «Il ne faut pas penser que tous les achats puissent se faire dans notre région. Nous allons d'abord sensibiliser les villes, centres hospitaliers et le cégep afin qu'ils continuent de prioriser l'achat chez nous. Notre plan de communication visera à développer une fierté. C'est une question de mentalité et d'habitudes.»

La plus récente étude en ce sens avait été menée en 1985 par Tourisme Amiante et révélait que les achats en dehors de la région immédiate totalisaient 23 millions de dollars. «Toutes

proportions gardées, il n'y a pas lieu de croire que la situation a changé. Ça n'a sûrement pas diminué. Québec, Sherbrooke et, plus récemment, les Bois-Francis continuent d'exercer un attrait important pour les consommateurs de la région» opine le président Grenier.

La participation de la Chambre de commerce de l'Amiante à la Foire du commerce et des industries du Québec (FOCIQ 90) au Stade olympique à la mi-novembre s'inscrit également dans ce souci plus grand au sujet de l'économie. Seram-SNA, les Sables Olimag et les Produits Anti-friction McLab y occuperont 400 pieds carrés pour faire valoir leurs produits.

Enfin, de nombreuses activités marqueront à nouveau la prochaine année. La campagne de recrutement visant un objectif de 500 membres, le 5e Salon du commerce et de l'industrie locale, le Gala de la personnalité et, une innovation, la tenue de déjeuners-débats ne sont que quelques-uns des événements importants prévus pour 1990-91.

18 000 mètres de tuyaux à enfouir à Victoriaville

Pierre MAILHOT Victoriaville

Gaz Métropolitain finalise présentement à Victoriaville son projet d'implantation de gaz naturel dans les Bois-Francis.

Ainsi, depuis quelques jours, la firme Antagon de Ville Saint-Laurent, qui exécute les travaux pour la compagnie Gaz Métropolitain, effectue une tranchée dans plusieurs artères de la ville pour poser les tuyaux d'alimentation afin de desservir 35 industries, commerces et institutions scolaires. Les clients majeurs sont Lactantia, la Coopérative agricole et l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. «Ce sont ces clients majeurs qui ont décidé Gaz Métropolitain à implanter le gaz naturel à Victoriaville», a souligné M. Jeannot Toupin, chargé de projets pour Gaz Métropolitain. M. Toupin a ajouté que la compagnie Cascades à Kingsley Falls qui est alimentée par Gaz Métropolitain depuis huit mois maintenant a été le nerf moteur de la venue de la compagnie montréalaise dans la région.

A la suite des travaux exécutés à Kingsley Falls, la compagnie a amené sa conduite principale à Warwick où, au 1er décembre prochain, trois compagnies, les Croustilles Yum Yum, la

Commission scolaire et la Coop seront alimentées au gaz naturel. Une quatrième industrie de Warwick, la firme Niagara Lockport, pourrait éventuellement être alimentée en gaz naturel. M. Toupin a indiqué que des pourparlers sont en cours dans ce dossier.

L'alimentation des industries victorivilloises en gaz naturel se fera également au 1er décembre. Au cours des travaux, qui se termineront le 2 novembre prochain dans les rues asphaltées de la ville et, possiblement une semaine plus tard, dans le quartier industriel, la cinquantaine d'employés de la compagnie Antagon auront posé 5000 mètres de tuyaux d'acier de quatre pouces, 5000 mètres de tuyaux d'acier de six pouces et 8000 mètres de tuyaux de plastique de trois pouces.

A la fin de ce projet au coût de 5 500 000 \$, Gaz Métropolitain possèdera dans les Bois-Francis un réseau principal de 25 kilomètres (conduite principale) alimentant les réseaux mineurs de Warwick (trois kilomètres) et Victoriaville (18 kilomètres). De plus, Gaz Métropolitain a érigé des stations de contrôle de pression à Warwick et à Victoriaville.



Les employés de la firme Antagon de Ville Saint-Laurent s'affairent présentement à la pose des tuyaux d'alimentation en gaz naturel pour Victoriaville.

Faites le bon numéro!

Décrochez une bonne affaire — d'ici au 30 novembre prochain*, GlenayrePage Cellulaire vous donne tous les mois pendant un an.

60 minutes gratuites par mois et frais mensuel de base** (valeur 480 \$)

Voici 2 autres bons numéros:

38,77\$ par mois***

28,77\$ par mois***



uniden®
cellulaire portatif CP6500



uniden®
cellulaire fixe CP1250

Tous les téléphones cellulaires doivent être mis en service par GlenayrePage Cellulaire pour une période minimum de six (6) mois.

* Quantité limitée.
** 30 minutes offerts par Cantel et 30 minutes incluses dans le frais de service pendant un (1) an.
*** Avec approbation de crédit, sur une période de 36 mois (résiduel de 10.00\$).
L'installation et antenne incluses pour le Uniden CP1250.

GLENAYREPAGE
Cellulaire

2378, ouest rue King
820-0600
Sherbrooke

8310, boul. Decarie
733-0114
Montréal

102 - 2500 Jean-Perrin
847-9656
Québec

CANTEL ASSOCIÉ CERTIFIÉ

20453

SURPRISE!
LES **1991** SONT LÀ!

Présentation des nouveaux modèles

LES 16, 17, 18 ET 19 OCTOBRE

La présentation aura lieu sous la tente, beau temps, mauvais temps.



Caravan

Shadow décapotable

PROFITEZ DES RABAIS DE
1 100 À 2 000\$
SUR NOS MODÈLES 1990.

N.V. CLOUTIER INC.
SHERBROOKE

2550,
rue King ouest, Sherbrooke
567-3911

LIQUIDATION DE FAILLITE DE MEUBLES

provenant de Beloeil et Brassard

NOS ESCOMPTES COMMENCENT À

50% 60% 70%

DÉPÊCHEZ-VOUS!

NOUVELLE MARCHANDISE

MOBILIER DE CHAMBRE

6 morceaux.

Rég. 2795\$
RÉDUIT 1395\$
RÉDUIT **1195\$**

TOUTE OFFRE RAISONNABLE ACCEPTÉE

6

MOIS SANS INTÉRÊT

TOUT DOIT SORTIR RAPIDEMENT

MOBILIER DE CUISINE

table et 4 chaises

Rég. 1999\$
RÉDUIT 1199\$
RÉDUIT **999\$**

TOUTE OFFRE RAISONNABLE ACCEPTÉE

OUVERT LE MERCREDI SOIR JUSQU'À 21h00

MODULE AUDIO-VIDÉO

4 mcx, chêne noir, blanc.

Rég. 499\$
SPÉCIAL **199\$**

NOMBREUX AUTRES MODÈLES SUR LE PLANCHER

349\$ 429\$ 449\$ et plus

MODULE AUDIO-VIDÉO

4 mcx, chêne noir, blanc.

Rég. 629\$
SPÉCIAL **299\$**

LES CONSTRUCTIONS ANTOINE LAFLEUR ET LIQUIDATIONS MULTI-VAR LTÉE

LES TERRASSES
Rock Forest

564-7399

Boulevard Bourque

Dans le mail Woolco

200154

National

Regroupement majeur de cinq coopératives laitières

□ Un nouveau grand de la transformation du lait voit le jour au Québec

Montréal (PC)

Avec une unanimité surprenante, les sociétaires de cinq coopératives laitières viennent d'approuver la formation d'une société en commandite qui prendra charge à compter du 1er novembre prochain de tous leurs actifs dans la transformation du lait. Cette entreprise, baptisée officiellement Groupe Lactel, aura dès le départ une importance considérable puisqu'elle disposera de 26 pour cent du lait transformé au Québec. Elle aura des actifs de 166 millions \$ et un chiffre d'affaires de 450 millions \$

provenant des activités de 11 usines dans lesquelles travaillent 800 employés.

Commencé par les sept plus grandes coopératives laitières du Québec dans un climat incertain il y a un an, cet effort de regroupement a vu Agropur se retirer du groupe en cours de route, tandis qu'au Saguenay-Lac Saint-Jean deux coopératives ont fusionné.

Les propriétaires de Groupe Lactel sont donc Agrinov qui détient une participation de près de 50 pour cent, proportionnellement au volume de lait qu'elle fournit. Les autres membres sont Agrodor, Coopérative agri-

cole de la Côte Sud, Nutrinor et Purdel. Il y a en outre une participation de 29 millions \$ de la Coopérative fédérée de Québec, dont la division laitière passe désormais complètement à la nouvelle entreprise.

Le Groupe Lactel aura un conseil d'administration de 13 personnes et six d'entre elles seront également membres du comité exécutif. M. Yvon Dinel, actuel président du Conseil de la coopération laitière, cumulera les fonctions de président du conseil et du comité. Le directeur général sera Bertrand Tremblay, un vétéran de la coopération laitière au Saguenay.

M. Dinel prévoit qu'il faudra environ six mois pour assurer la transition des actifs et des activités régionales concernés à cette nouvelle société dont le siège social sera situé sur la Rive-Sud, probablement Longueuil ou Boucherville. Groupe Lactel récupère les usines de transformation laitière, les réseaux de vente et de dis-

tribution, ainsi que la recherche-développement. Les coopératives régionales conservent les responsabilités de transport du lait, du prix payé aux producteurs et du capital coopératif.

Avenir

Une fois la transition effectuée, l'étape suivante pour Groupe Lactel portera sur l'élaboration d'une stratégie industrielle, ce qui ne sera pas nécessairement une démarche facile.

De toute évidence, la rationalisation des usines pourra entraîner certaines mises à pied. Des coopératives régionales ont signé récemment des conventions collectives pour une durée d'un an seulement, en prévoyant sans doute procéder à des ajustements en 1991 ou 1992. Dans le communiqué émis hier, M. Dinel explique le bien-fondé du regroupement de la façon suivante: "En nous regroupant ainsi, nous manifestons la volonté d'harmoniser notre production et d'ajuster nos usines les unes

aux autres pour être plus efficaces. C'est la seule façon de faire face aux défis qui nous attendent et de permettre l'essor de l'industrie laitière québécoise, tout en favorisant le développement économique régional".

En mettant leurs actifs en commun, ces cinq coopératives les plus éloignées de la région montréalaise se mettent aussi en meilleure position pour effectuer éventuellement une négociation avec Agropur, la plus grosse des coopératives laitières, celle qui fut historiquement la plus expansionniste et forcément celle qui a fait le plus peur aux autres. Depuis quelques années, cette situation a en quelque sorte refroidi toute velléité de regroupement des sept coopératives. La création de Groupe Lactel permettra probablement l'émergence d'un rapport de force et d'un dynamisme qui suscitera un meilleur dialogue entre ce qu'il faudra désormais appeler les deux grands du lait de transformation au Québec.

Jean-Guy Tremblay suivra une thérapie

Montréal (PC)

Jean-Guy Tremblay, qui est accusé de voies de fait simples et d'avoir menacé sa nouvelle amie, s'est de nouveau présenté devant le tribunal, hier, à Montréal.

Tremblay, qui a été remis en liberté moyennant un cautionnement de 1000 \$ et certaines conditions, lundi, a informé la cour d'un changement d'adresse.

Son avocat, Me Jean-Paul Perron, a déclaré que Tremblay avait décidé de suivre une thérapie dans un centre d'aide situé à Pointe-du-Lac.

Québec est bien préparé aux temps difficiles (Tremblay)

Michel VENNE

Québec (PC)

Les mesures proposées par le gouvernement du Québec pour faire face au ralentissement économique sont déjà connues et elles ont été annoncées bien avant le début des temps difficiles, a soutenu hier le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Gérard Tremblay.

Répondant aux critiques du chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, le ministre a fait valoir que le présent gouvernement avait choisi la voie de «la prévention» dès 1986 et qu'il n'avait aucune leçon à recevoir de la part de l'ancien ministre des Finances quant au rôle de l'Etat dans l'économie.

M. Tremblay, qui refuse d'utiliser le terme récession pour qualifier la situation actuelle, était chargé de défendre la politique économique du gouvernement de Robert Bourassa à l'occasion d'un débat à l'Assemblée sur une motion de blâme déposée par le chef péquiste, M. Jacques Parizeau.

La motion se lit comme suit: «Que cette assemblée exige du gouvernement libéral qu'il sorte de sa torpeur et de son indifférence vis-à-vis des milliers de Québécoises et de Québécois victimes de la récession économique, en prenant immédiatement des mesures budgétaires et économiques énergiques de manière à stimuler l'économie, et à protéger et créer les emplois nécessaires afin de réduire les mises à pied annoncées ou appréhendées dans toutes les régions du Québec».

Le ministre Tremblay affirme que cette proposition est basée sur une «ignorance volontaire» des mesures adoptées depuis 1985.

M. Parizeau soutient que le gouvernement ne fait rien pour aider ceux qui souffriront de la baisse de l'activité économique. Il en appelle à la responsabilité de l'Etat de «tout faire pour que nos concitoyens ne tombent pas dans le trou, parce que, dit-il, l'économie est faite pour le monde, et pas le monde pour l'économie».

Il évoque l'urgence d'une «compassion élémentaire à l'égard de nos concitoyens» qui risquent de perdre leur emploi. «50 000 nouveaux chômeurs déjà, ce n'est pas secondaire», dit-il.

Bataille de chiffres

À ces nouveaux chômeurs aux-



Le ministre Gérard Tremblay

quels M. Parizeau souhaite que le gouvernement porte une attention particulière, le ministre oppose la création de 42 000 nouveaux emplois en 1990 et des investissements de 23 milliards \$ en 1990 (en hausse de 11,6 pour cent), le double de l'Ontario.

Aux accusations de laisser-aller du chef de l'opposition, M. Tremblay objecte que le gouvernement a annoncé dans son dernier budget, soit au tout début de la période de ralentissement en avril 1989, une série de mesures destinées à prévenir les coups. Il cite notamment l'accélération des investissements dans le domaine public (écoles, hôpitaux, équipement culturel) de 279 millions \$ et un programme d'aide à la capitalisation des entreprises de 30 millions \$.

Lorsque l'ancien ministre des Finances accuse enfin le gouvernement d'avoir «ratatiné» ou «neutralisé» les principaux bras économiques de l'Etat, M. Tremblay répond que l'actif de la Société de développement industriel (SDI) est six fois plus élevé (937 millions \$) qu'en 1985 (146 millions \$).

Il rappelle que la Société générale de financement (SGF) est partenaire dans plusieurs grands projets industriels, dont les alumineries et Pétromont, d'une valeur d'un milliard et demi en 1990 qui créeront 4400 emplois.

Le ministre estime que les entreprises québécoises sont aujourd'hui mieux capitalisées, mieux préparées à faire face à la situation «grâce au travail d'éducation réalisé par le gouvernement actuel depuis cinq ans» auprès des milieux d'affaires et des institutions financières.

Environnement et santé d'abord

Rollande PARENT

Montréal (PC)

La population québécoise considère que les efforts des chercheurs et l'aide gouvernementale en matière de recherche scientifique devraient prioritairement porter sur l'environnement et la santé.

Inquiétude sur le sort des programmes sociaux

Manon CORNELIER

Ottawa (PC)

Une douzaine de groupes de développement social sont inquiets face au sort réservé aux programmes sociaux nationaux et ont lancé hier une ultime campagne contre le projet de loi fédéral de compression des dépenses actuellement bloqué au Sénat.

Les représentants du Conseil canadien de développement social, du Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine, de l'Organisation nationale anti-pauvreté et du Comité canadien d'action sur le statut de la femme ont demandé au gouvernement de retirer le projet de loi C-69. S'il ne le fait pas, ils s'adresseront aux sénateurs pour qu'eux le fassent périr.

Ce projet de loi découle du budget fédéral de février dernier. Il prévoit

deux choses. D'abord, il impose un gel de deux ans des transferts fédéraux destinés à l'éducation post-secondaire et à la santé, sauf pour tenir compte de la croissance de la population.

En 1989-90, le budget de ce programme était de 20 milliards \$. Il demeurera à ce niveau cours des années fiscales 1990-91 et 1991-92. Une augmentation est prévue pour 1992-93 mais la pleine indexation du programme ne sera rétablie qu'en 1993-94. Cette mesure permet au fédéral d'économiser 869 millions \$ dès cette année et jusqu'à 7,4 milliards \$ sur cinq ans.

Le second programme affecté est celui du Régime d'assistance publique du Canada, c'est-à-dire les fonds que verse Ottawa pour payer la moitié de la facture de l'aide sociale des provinces.

La Tribune CITE CHLTSAM TÉLÉ 7

WARREN MILLER présente

SAMEDI 20 OCT. 20 h.

sports experts

UN HIVER SANS LIMITE

Achetez au (819) 821-7744 ou (514) 288-2525

Salle Maurice O'Bready CENTRE CULTUREL Université de Sherbrooke

Commandités par l'union STEREO TOSHIBA

La Tribune CITE CHLTSAM TÉLÉ 7

DAN BIGRAS

Une voix unique, métissée des accents du whisky et de la fumée.

Mercredi 24 octobre 20h

Achetez au (819) 821-7744 ou (514) 288-2525

Salle Maurice O'Bready CENTRE CULTUREL Université de Sherbrooke

Commandités par l'union STEREO TOSHIBA

Pensez-y maintenant!

Les Subaru 90 disparaissent vite.



Subaru Legacy Berline de l'année, édition 1990.

Elle a mérité le titre de «Berline de l'année, édition 1990». Elle a remporté les rallyes du cercle arctique et de l'Afrique, deux des épreuves d'endurance les plus importantes au monde. Et pour coiffer le tout, les ventes de Subaru sont en hausse de 22%. Vraiment, ce fut toute une année pour la Subaru Legacy 1990. Mais elles disparaissent à toute vitesse, car les concessionnaires veulent faire place aux modèles 1991.

C'est donc le temps ou jamais de profiter de la technologie japonaise, des grandes performances et de l'exceptionnel rapport qualité-prix des Subaru. De plus, avec la traction 4 roues motrices à prise constante de la Legacy, vous serez en mesure d'affronter l'hiver en toute sécurité. Alors, pour mettre la main sur une superbe Legacy 1990 à prix imbattable, venez vite rencontrer votre concessionnaire Subaru dès aujourd'hui.

SUBARU

Plus on y pense, plus on a le goût de la conduire.

ESTRIE AUTO CENTRE

4367 Boul. Bourque, Rock Forest, Québec (819) 564-1600

Elections

MUNICIPALES 1990



Les gens du milieu culturel réclament un support concret

Rachel LUSSIER

Outre l'exigence d'une prise de position en faveur du Livre blanc et d'une action visant l'abolition de la taxe d'amusement, c'est le dossier de la salle intermédiaire à géographie multiple qui préoccupe surtout les intervenants du milieu culturel interrogés dans le cadre des enjeux de la campagne électorale.

Les gens du théâtre et de la danse demandent à ce que soit soutenu le consensus qui veut que la salle soit construite sur le campus de l'Univer-

sité de Sherbrooke et gérée par le Centre culturel, suivant une politique du 'faire faire'.

«Il est essentiel d'avoir un abri pour les sans-abris de la culture», dit l'auteur Yves Masson, qui insiste sur l'urgence de conclure ce dossier.

«Il ne faut pas que les vrais raisons d'obtenir ces équipements soient oubliés dans la tempête électorale, soutient Danielle Dupuy, du Théâtre du Sang neuf. On ne parle pas ici uniquement de diffusion, mais d'un lieu de travail, de production, d'un espace qui laissera place au développement.»

LES ENJEUX

La Tribune termine aujourd'hui une série de textes traitant des enjeux de la campagne électorale à Sherbrooke, en vue du scrutin du 4 novembre. Tel qu'annoncé hier, un second texte présente la suite des interventions du milieu culturel. Aussi, des intervenants livrent leurs impressions et leurs attentes sur des sujets d'intérêt pour l'avenir de Sherbrooke.

Bref, on s'attend à une action rapide pour que ce dossier connaisse son dénouement dès les mois qui viennent et que la construction se fasse selon les conditions pré-établies quant à la finalité du lieu.

«La Ville, dans ses négociations avec l'Université, devra veiller à respecter les conditions énoncées par les intervenants, précise Hervé Dupuis. En aucun cas, nous ne voulons d'une salle italienne.»

Le livre

Gérald Caza s'attaque d'abord aux budgets d'acquisition des volumes à la Bibliothèque municipales.

Selon les données obtenues, Sherbrooke injecterait en moyenne 1 \$ par habitant, par année, soit moins

du quart de ce qu'investit une ville comme Longueuil, par exemple.

On demande aussi à ce que soient révisés l'horaire d'ouverture de la Bibliothèque, quitte à engager une autre personne.

«La bibliothèque, c'est comme l'aqueduc, un service essentiel. Il est impensable que l'on soit fermé le dimanche.»

Il est encore recommandé que les futurs élus dénoncent officiellement et publiquement l'imposition de toute taxe sur le livre.

Le conseil devra aussi contribuer à faciliter l'accès à la lecture en participant davantage aux grands événements et en «faisant la promotion directe des auteurs», par exemple en achetant et en offrant des oeuvres

aux visiteurs ou en veillant à ce que le(la) récipiendaire du Grand prix Littéraire ait droit à une visibilité accrue.

Cette remarque vaut d'ailleurs pour l'ensemble des récipiendaires des Prix d'Excellence.

«Il ne faut pas que les Prix deviennent seulement une opération de relations publiques», soutiennent plusieurs intervenants.

L'administrateur Claude Métras insiste sur l'urgence d'établir une véritable politique de soutien à la musique. Selon lui, une permanence accordée à l'OSS, par exemple, permettrait de consolider en même temps près d'une dizaine d'organismes musicaux.

On insiste pour que le Conseil y aille d'interventions musclées auprès des instances concernées dans le dossier de l'Établissement supérieur d'enseignement de la musique.

«Nous voulons un lobbying sérieux et orchestré.»

En arts visuels, il est recommandé de consolider les politiques en enrichissant le programme d'achat d'oeuvres et celui du pour cent en

matière d'intégration de l'art à l'architecture.

En outre, selon M. Dupuis, «la Ville devrait être capable de discriminer entre un commerce de chaussures et une galerie à but non lucratif quand il s'agit de taxe d'affaire».

Fernand Prince, au nom des Métiers d'arts, juge essentiel que la Ville offre un support accru dans la mise en marché des produits des artisans. On demande à la Société de développement culturel «d'accorder son attention à ces petites entreprises qui génèrent des retombées économiques».

Secrétaire patrimoine, Louise Brunelle-Lavoie s'attend à ce que soient respectés les engagements actuels concernant les trois établissements muséologiques dans leur projet d'investissements et rappelle que des budgets de fonctionnement seront nécessaires.

On attend aussi impatiemment la formation du comité consultatif d'urbanisme sur lequel doit siéger un représentant du patrimoine.

Des moyens pour faire une meilleure place aux enfants

Denis DUFRESNE

La Ville de Sherbrooke dispose d'une foule de moyens simples pour faire une meilleure place aux enfants et faciliter l'accès aux services de garde.

«On parle de politique familiale. On dit que la population est vieillissante et qu'il faut attirer les familles. Qu'on donne une meilleure place aux enfants dans la société en général», affirme Linda Blanchard, éducatrice à la garderie Manche de pelle, au Collège de Sherbrooke.

Selon elle, l'administration municipale pourrait adopter une série de mesures relativement simples pour aider les garderies et soutenir les groupes promoteurs désireux d'en implanter de nouvelles.

«La qualité de vie, ce sont des petites choses qui font une différence», dit Linda.

Et les idées ne lui manquent pas. «Par exemple, la Ville pourrait nous donner des terrains pour construire ou relocaliser des garderies», croit Linda.

Elle pourrait également s'associer aux garderies pour regrouper les achats d'équipements extérieurs (balançoires, parcs, etc.), suggère-t-elle.

L'accès gratuit à certains endroits publics, dans les arénas par exemple, ou durant des périodes réservées, constitue un autre aspect important.

«On aimerait avoir l'accès gratuit une demi-journée par semaine dans les arénas pour les enfants en bas âge. On pourrait aussi avoir des périodes fixes pour des glissades l'hiver», dit Linda Blanchard.

Elle pense en outre que l'accès aux installations de la Ville doit être facilité pour les visites de groupes d'enfants de 2 à 6 ans.

«Les sorties, les enfants aiment ça. Par exemple, le garage municipal et les équipements pourraient être intéressants. De plus, les enfants mettent de la vie dans une ville et les gens aiment s'arrêter pour parler aux enfants», dit-elle.

En matière de transport et de déplacements, Linda pense également à certaines solutions.

Outre le transport gratuit pour les éducatrices lors des sorties avec les enfants, elle propose que le service de transport en commun facilite les choses en donnant un accès plus direct à certains endroits publics, comme le mont Bellevue ou le parc Jacques-Cartier.

Les déplacements à pieds avec de groupes d'enfants ne sont pas chose facile, aussi Linda Blanchard croit que les éducatrices devraient pouvoir être nommées brigadières.

«C'est parfois problématique de faire des sorties, par exemple sur la rue Terrill les gens n'arrêtent pas même si on a des panneaux d'arrêt-stop», souligne-t-elle.

L'administration municipale doit faire un virage nécessaire vers le champ social

François GOUGEON

Les groupes populaires de Sherbrooke espèrent que le prochain conseil municipal qui règnera à l'hôtel de ville après le 4 novembre sera celui qui inspirera le changement pour une préoccupation plus évidente envers le domaine social.

Plus que des questions de quincaillement, comme des prêts de locaux, subventions et soutien technique, c'est la philosophie même de l'administration municipale que des porte-parole de ces organismes communautaires remettent en cause. Et ils comptent profiter de la campagne qui débute pour interpeller les candidats à ce sujet.

«La municipalité est le gouvernement le plus proche des gens. Et

pourtant, on entend toujours dire que l'aspect social n'est pas de leur ressort, que cela relève des autres gouvernements. Mais je pense que le temps est venu de débattre sérieusement de cette question car il existe actuellement de profondes injustices», exprime Roch Lafrance, permanent au Comité des travailleurs accidentés de l'Estrie.

Celui-ci s'explique mal que la municipalité, alors qu'elle s'exclut totalement du champ social, oeuvre pourtant en matière de loisir. «Ce qui est injuste, c'est que tout ce qui s'appelle groupe de loisir à Sherbrooke bénéficie d'une reconnaissance et a droit à de l'aide, alors que pour les groupes sociaux, il n'en n'est rien, dit-il. Je pense par exemple aux itinérants: la ville leur refuse un local mais d'un autre côté on se tourne

vers le Cégep pour donner une subvention pour un complexe sportif. Ou encore, on verse 1 million \$ à la campagne de l'Université. Pourtant, l'éducation c'est un domaine de compétence du gouvernement provincial. C'est ça la théorie du deux poids, deux mesures et il faudrait un débat public très vaste là-dessus.»

Chantal Nadeau, du Réseau d'appui aux femmes monoparentales, juge pour sa part que les politiques municipales sont mal orientées. «Je suis bien d'accord avec un programme d'aide à l'installation des familles, par le biais d'une subvention à l'achat d'une maison, mais comment voulez-vous que cela serve à la clientèle mono-parentale, dont les chefs de famille sont en grande majorité des femmes qui, à 85 pour cent, vivent sous le seuil de la pauvreté? De tels programmes municipaux sont souvent conçus pour des gens bénéficiant déjà de bons revenus», déplore-t-elle, tout en disant espérer que le prochain conseil municipal sera plus favorable à l'aide aux moins bien nantis de la communauté.

Du côté de La Chaudière, un service de repas aux assistés sociaux et gens dépourvus de ressources, Mario Mercier évoque également ce nécessaire virage de l'administration municipale vers le champ social.

«Avec le désengagement des gouvernements supérieurs, il est inévitable que les municipalités devront se positionner. D'autant plus que la pauvreté et les conditions sociales de bien des gens se détériorent toujours plus. Les municipalités invoquent que ce n'est pas leur rôle, mais pourtant le précédent a déjà été créé. Qu'on pense seulement aux soupes populaires, qui ont été initiées par les municipalités dans le temps de la Crise économique», fait valoir Mario Mercier, qui presse lui aussi les candidats à l'élection du 4 novembre à se commettre sur ces questions.

Pour le répondant du Mouvement des chômeurs et chômeuses, Denis Poudrier, il ne fait pas de doute que le discours et la préoccupation des élus locaux doivent changer. «C'est sûr que dans le champ social, la municipalité doit intervenir. La coalition pour le travail de rue, par exemple, ce devrait être de responsabilité municipale, pense-t-il. Et que la ville ne vienne pas nous dire qu'elle ne dispose pas des ressources pour apporter son aide, si minime soit-elle: les politiciens n'ont qu'à redéfinir les priorités. Mais le vrai problème, c'est qu'il n'existe par de volonté de la part des élus d'intervenir auprès des démunis.»

Il revient aux élus d'opérer le changement d'image du centre-ville

François GOUGEON

«On ne s'attend pas à des miracles du jour au lendemain. Mais qu'au moins, le conseil municipal donne le ton et je suis convaincu qu'il sera possible d'opérer un changement d'image en profondeur du centre-ville.»

Le président de la SIDAC King-Wellington, Fernand Turcotte, n'attend rien de moins de la campagne électorale municipale qui s'engage qu'une implication «claire» des candidats, en vue de la réalisation du plan d'aménagement du centre-ville. Il s'agit, on le sait, de ce schéma qui prévoit des investissements dépassant les 100 millions \$ en provenance du secteur privé. Mais le coup d'envoi doit être donné par le public, c'est-à-dire la Ville.

«Peut-être, dans le passé, n'avons nous pas assez bien articulé la démarche à suivre. Là-dessus, nous pouvons admettre notre erreur, souligne M. Turcotte. Mais maintenant, nous avons dans les mains l'outil qu'il faut, un document qui fait consensus. Et ce n'est d'ailleurs pas pour rien que nous avons lancé cela au début de la campagne électorale: nous voulons que les candidats donnent leur couleur et nous avons bien l'intention de les suivre de près.»

Tout en se disant confiant qu'enfin une action globale est possible pour redonner vie au centre-ville (le plan porte autant sur la densification résidentielle, la relance de la vie culturelle qu'un nouveau dynamisme du milieu des affaires), M. Turcotte considère que la campagne électorale ne devra pas en rester aux vœux de bonne intention. Aussi, dès le scrutin du 4 novembre complété, le nouveau conseil municipal en poste pour quatre ans devra allumer la bougie nécessaire au décollage. «On va être présent pour s'assurer qu'il n'y ait pas de raté. Mais je suis confiant de la bonne marche de l'entreprise car les élus commencent à prendre réellement conscience de l'importance pour Sherbrooke de compter sur un centre-ville fort et dynamique», a aussi soumis le président de la SIDAC.



L'avenir du centre-ville de Sherbrooke représente l'un des enjeux importants de la présente campagne électorale.

Les aînés ont des attentes précises

Plusieurs préoccupations en matière de transport, logement et loisirs

Denis DUFRESNE

Les aînés, qui constituent un groupe de plus en plus important au sein de la population sherbrookoise, ont des attentes bien précises en matière de transport, de logement et de loisirs.

«Sherbrooke est l'une des villes au Québec où la proportion de gens âgés est la plus importante. Il faudrait avoir une politique globale pour les aînés, la faire connaître et l'améliorer pour que ça devienne une ville où il fait bon vivre comme aîné», affirme le directeur général du Conseil régional de l'Age d'or de l'Estrie, Jacques Demers.

Sherbrooke compte près de 23 000 personnes âgées de plus de 55 ans, selon le dernier recensement de Statistique Canada.

Invité à évoquer certaines préoccupations des aînés alors que débute la campagne électorale municipale à Sherbrooke, M. Demers signale que plusieurs personnes âgées avec des problèmes de mobilité n'ont pas accès au transport adapté.

«C'est très difficile d'y avoir accès. Il faut l'élargir aux personnes qui, même si elles marchent, ont de la difficulté à se déplacer si par exemple elles souffrent d'arthrite ou ont subi une opération. Il faut y avoir droit pour des périodes déterminées, selon sa condition», fait valoir M. Demers.

En matière de logement, le directeur général du Conseil régional de l'Age d'or croit que la Ville devrait exercer un contrôle plus sévère sur la construction de résidences privées pour personnes âgées et veiller à la qualité de vie qu'on y offre.

«On s'arrête aux normes d'hygiène et de sécurité pour les incendies, mais il y a aussi la qualité de vie», dit-il, en particulier au sujet des demeures de deux à huit personnes.

«J'ai l'impression qu'on commence à contrôler un peu plus les grosses résidences pour personnes âgées, mais il y en a de plus en plus et la compétition se fait au détriment des aînés. Les prix ont baissé, les services aussi. Personnellement, je ne suis pas encore sûr si les grosses résidences donnent tous les services qu'on y avait promis», souligne M. Demers.

«C'est devenu une course à l'argent au lieu de servir les aînés», ajoute-t-il.

A son avis «avant de donner un permis de construction, la Ville devrait faire une étude des besoins par quartier et s'assurer que les édifices existants soient remplis. Il y aurait alors moins de compétition et un meilleur service.»

Au plan des loisirs et de l'activité physique, M. Demers juge que les candidats aux élections municipales devraient s'interroger sur la nécessité d'améliorer les équipements récréatifs pour les aînés dans les parcs.

«Le parc Victoria est le seul endroit en été où les aînés peuvent avoir des activités organisées dans un endroit à l'abri du soleil», dit-il.

Il estime en outre que les aînés devraient avoir accès à davantage d'activités organisées pour eux comme la baignade et les sports d'hiver.

«Le respect des personnes âgées, quel qu'un pourrait faire une campagne avec ça», conclut-il.

La Ville doit prendre en main l'environnement

Denis DUFRESNE

Sherbrooke — Les problèmes d'environnement peuvent sembler fort difficiles à surmonter, mais il est possible d'agir localement et l'organisation «Les Amis de la Terre» estime que les autorités municipales ont le pouvoir d'agir à ce chapitre.

L'organisme demande d'abord à la Ville de créer un poste de directeur général adjoint à l'environnement afin d'harmoniser les différentes politiques municipales ayant des incidences sur l'environnement.

«En matière d'environnement, il faut quelqu'un qui a suffisamment de crédibilité auprès des élus pour conseiller rapidement la Ville sur des projets», croit le président des Amis de la Terre, Richard Gendron.

L'organisme juge par ailleurs qu'une Ville comme Sherbrooke peut facilement adopter des mesures concrètes pour réduire la pollution et encourager le transport en commun sur son territoire.

Il propose de réduire, d'ici 2005, de 20 pour cent les émissions de dioxyde de carbone à Sherbrooke.

«C'est prioritaire», affirme M. Gendron.

Cet objectif, dit-il, est réaliste si les autorités municipales acceptent d'aménager des voies réservées pour les autobus, une mesure qui a notamment pour effet d'augmenter l'achalandage. De plus, le fait de réserver des voies aux autobus augmente le volume de circulation sur les autres voies, ce qui peut favoriser le covoiturage.

Les Amis de la Terre souhaitent également que la Ville convertisse ses autobus au gaz naturel.

L'organisme privilégie également le vélo comme moyen de transport.

Aussi, propose-t-il de transformer certaines rues en sens uniques, bordées de pistes cyclables et de rangées d'arbres.

«Le quart des rues de la ville pourraient être transformé en sens uniques», affirme Richard Gendron.

Les Amis de la Terre juge par ail-

leurs important de revaloriser les quartiers urbains de Sherbrooke. Ils suggèrent donc un programme de subvention pour la rénovation et de meilleurs aménagements des parcs de voisinage.

Les candidats

SHERBROOKE

Siège Candidats	
Mairie	Ulric Chaîné
	François Charpentier
	André Côté
	Yves Côté
	Paul Gervais
	Jean-Yves Laflamme
	Jean-Paul Pelletier (s)
	François Tessier
1	Johanne Ash
	Roger Gingues
	Jean-Marc Groleau
	Léo Ricard
	Jean-François Rouleau
2	Normand Brault
	Laurier Custeau (s)
3	Denis Beaudin
	Raymond Bernier
	Guy Couture
	Lise Drouin-Paquette
	Normand Groleau
	Daniel Martel
4	Diane Bérard
	Rosaire Létourneau
	Serge Paquin
	Jean-Paul Pélipin
5	Maurice Bernier
	Roch Fortin
	Léonard T. Laflamme
	Alain Leclerc
	Benoît Nadon
6	Michel Carrier (s)
	Denis Lamoureux
	Jean-Raymond Lapierre
7	Conrad Couture
	Robert Lamoureux
8	Bernard Tanguay (s) (R)
9	Serge Cardin (s)
	Jean-Guy Gagnon
	Serge Gingras
10	Camille Fortier
	André Lavoie
11	Jean Perrault (s) (R)
12	Jacques Jubinville (s) (R)

Des berlingots de lait seront distribués dès lundi

Québec (PC)

Des berlingots de lait seront distribués dans les écoles primaires du Québec dès lundi prochain, a assuré hier le ministre de l'Agriculture Yvon Picotte.

En réponse à l'Assemblée nationale aux questions du député Jacques Baril (PQ-Arthabaska), M. Picotte a confirmé que les 650 000 enfants du cours primaire recevront leur ration quotidienne de lait.

M. Baril s'était étonné que le lait n'ait pas encore été distribué cette an-

née alors que la distribution est assurée dès la mi-octobre depuis 1978.

Le retard est attribuable au fait que le gouvernement a décidé d'acheter le lait à la suite d'une procédure d'appels d'offres, ce qui a eu pour effet de réaliser des économies de 100 000 \$, a expliqué le ministre Picotte.

Le coût annuel de ce programme est de 12 millions \$.

M. Picotte a garanti que la coupure d'une semaine en octobre sera compensée par l'ajout d'une semaine supplémentaire à la fin de mai 1991. Le lait sera disponible jusqu'au 31 mai au lieu du 24 mai tel que prévu.

Seul le conducteur était visé

Chicoutimi (PC)

L'attentat à la voiture piégée qui a coûté la vie à deux personnes, mardi, à Jonquière, au Saguenay, est considéré par la police de l'endroit comme un règlement de comptes dans le milieu de la drogue.

L'enquête policière a révélé que seul le conducteur du véhicule piégé, Guy Lavoie, 35 ans, était visé par les auteurs de cet attentat. Son compagnon, Louis Leblanc, 39 ans, a été victime des circonstances.

Les expertises effectuées par les ar-

tificiers de la Sûreté du Québec et un chimiste de l'Institut de médecine légale de Montréal ont permis de déterminer que l'explosion a été déclenchée par une télécommande et que la bombe contenant environ quatre kilos d'explosifs avait été dissimulée sous le siège du conducteur.

Lavoie n'avait jamais été mis en accusation mais la police le soupçonnait d'être un trafiquant de drogue. Il a été tué instantanément tandis que son passager a succombé à ses blessures deux heures plus tard à l'hôpital. Tous deux demeuraient à Jonquière.

Policiers condamnés à verser 23 500 \$

Vancouver (PC)

Un jury de la Cour suprême de la Colombie-Britannique a ordonné à deux policiers de Vancouver, hier, de verser des dommages de 23 500 \$ à l'automobiliste qu'ils ont agressé, ont-ils jugé, sans excuse légitime.

Les agents John Lane et James Stock, en vêtements civils dans une voiture banalisée, ont donné la chasse, à deux heures du matin le 22 mars 1986, à une auto «qui filait à plus de 100 kilomètres à l'heure».

Lorsqu'ils l'ont rattrapée, dans une entrée de cour, Kendall Thurston, 30 ans, se trouvait au volant. Il a aussitôt été empoigné par le bras et

sorti de la voiture. On lui a frappé la tête à plusieurs reprises contre le capot.

M. Thurston a fait semblant de s'évanouir. On en a profité pour lui passer les menottes. Lorsqu'il a ouvert les yeux, on s'est mis à le frapper de nouveau.

Accusé d'avoir conduit un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, M. Thurston a été acquitté, en juin 1986. Le juge Kerry Smith a expliqué que la police ne lui avait pas suffisamment accordé de temps pour appeler un avocat.

BEAU POUR LONGTEMPS

27⁹⁹\$
ou moins
les 4 litres

**SUPER LATEX
FINI PERLE**
Blanc (163-110)*
Base pâle (163-301)**

28⁹⁹\$
ou moins
les 4 litres

**SUPER ALKYDE
FINI SEMI-LUSTRE**
Blanc (130-110)*
Base pâle (130-301)**

23⁹⁹\$
ou moins
les 4 litres

**SUPER LATEX
FINI MAT-SATINÉ**
Blanc (160-110)*
Base pâle (160-301)**

23⁹⁹\$
ou moins
les 4 litres

**APPRÊT-SCELLEUR
COUCHE DE FOND AU LATEX**
Blanc (165-125)



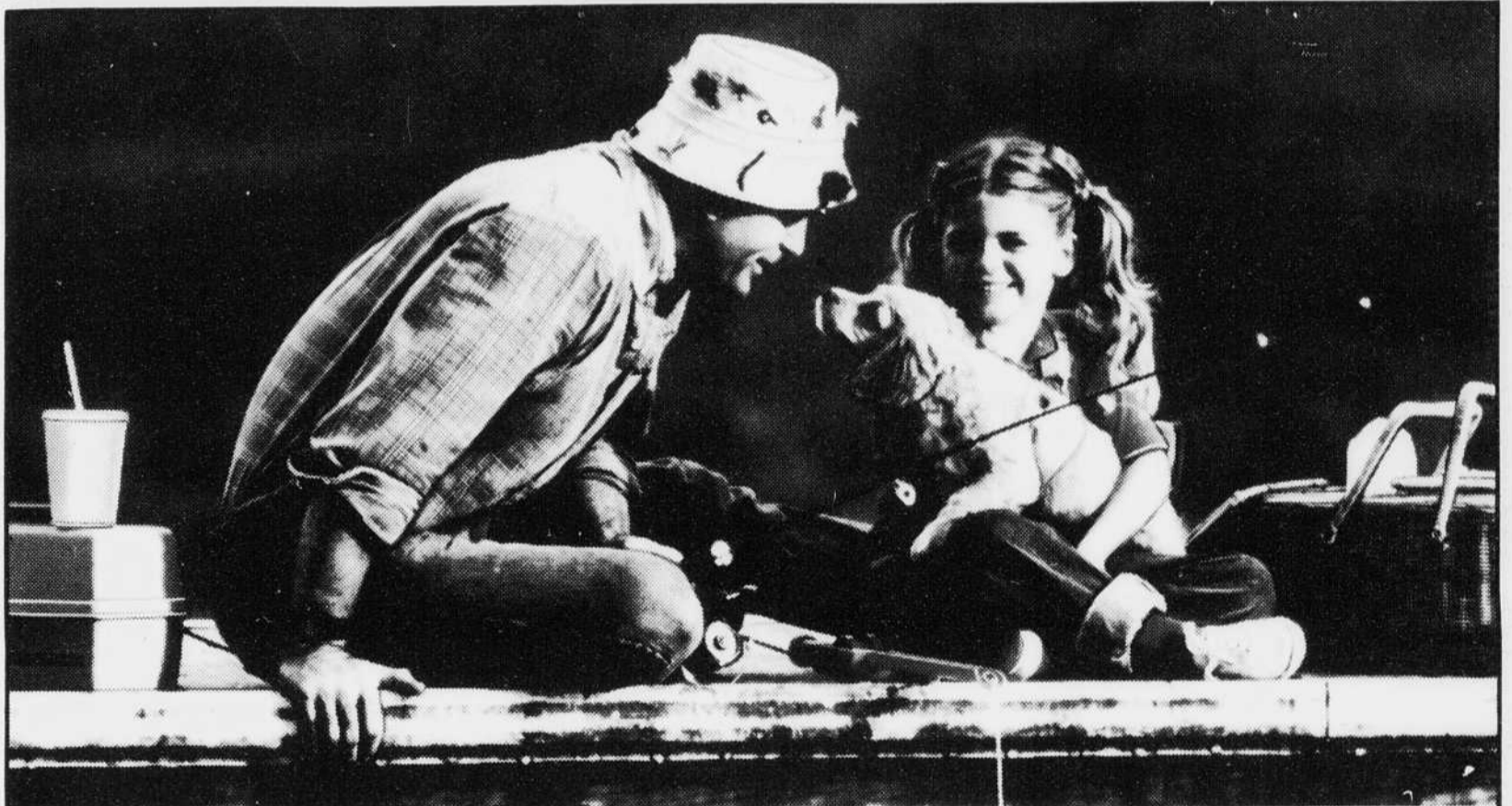
* Offert sans supplément dans chacune des 250 teintes pastel du système Décorama.
** Bases pâles offertes dans chacune des 520 teintes pastel du système Colorama 2000 moyennant un léger supplément.
Cette offre se termine le 2 novembre 1990.

D É C O R A T I O N



1303 KING OUEST, SHERBROOKE, 563-3855

19408



Parce que vous voyez plus loin
que le bout de votre nez.

Le dépôt à terme

11¹/₂%
1 an
dépôt minimal
1 000 \$
(non rachetable)
Intérêts versés
à l'échéance

Vous disposez d'une somme d'argent que vous prévoyez n'utiliser que plus tard. Et vous cherchez, bien sûr, à faire fructifier vos épargnes au maximum. Avec les dépôts à terme de la caisse Desjardins, vous avez l'assurance d'obtenir un rendement des plus profitables.

Exclusif à Desjardins : l'assurance-vie épargne.

Au renouvellement ou à l'ouverture d'un dépôt à terme, en plus d'un taux d'intérêt avantageux, votre caisse Desjardins vous offre la possibilité d'ajouter une assurance-vie à votre épargne.** C'est simple, peu coûteux et payable par retraits automatiques du compte d'épargne avec opérations. Renseignez-vous à votre caisse Desjardins.

* Taux recommandé par la Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Estrie à ses caisses populaires affiliées. Taux d'intérêt sujets à changement.

** Sous réserve des dispositions de la police d'assurance en vigueur à la caisse.

L'épargne c'est la liberté

Desjardins

20456

SEVEN - SIX RANCH WEAR
VÊTEMENTS WESTERN, DANSES CARRÉES

- ☆ BLOUSES
- ☆ ROBES
- ☆ CRINOLINES
- ☆ SOULIERS
- ☆ CHEMISES
- ☆ BOTTES
- ☆ CHAPEAUX
- ☆ MOCASSINS

LUNDI AU VENDREDI DE 9h00 à 17h00.
Rte 91, Sortie 26 pour Route 58, Irasburg, Vermont.
1-802-754-2091

**LE PROGRAMME
TPS-CHRYSLER**
chez
WEEDON AUTO

**JUSQU'À \$1400 DE RABAIS
DÈS MAINTENANT
PLUS**

FINANCEMENT À TAUX TRÈS AVANTAGEUX ou **GÉNÉREUX RABAIS-CHEQUE ALLANT JUSQU'À \$1000**
sur vaste sélection de véhicules Chrysler 1990 et 1991

**PLUS
ENSEMBLES D'OPTIONS TRÈS COMPÉTITIFS**

**VENEZ VOIR LA VAN VOYAGEUR 1991
ENTIÈREMENT REDESSINÉE**

WEEDON AUTO (1977) INC.
Heures d'affaires:
lundi au vendredi: 8h00 à 21h00
samedi: 9h00 à 15h00

Nos vendeurs Simon Fontaine et Jean St-Pierre seront heureux de bien vous servir.

326, 2e Avenue, Weedon, 877-2833

Le comité de l'environnement exige une attitude plus ferme d'Ottawa

Manon CORNELIER Ottawa (PC)

Le comité permanent de l'environnement a exigé du gouvernement fédéral qu'il accélère le pas dans la lutte contre l'effet de serre et qu'il cesse de brandir l'épouvantail des effets économiques négatifs pour justifier son inaction.

Explosion d'une boîte postale

Montréal (PC)

Pendant que des centaines de personnes participaient mardi soir dans les rues de Montréal à une manifestation pour commémorer les 20 ans de la crise d'octobre, une explosion a littéralement déshabillé une boîte aux lettres de Poste-Canada.

L'incident, qui n'a heureusement fait aucun blessé, s'est produit vers 21 h 45 mardi, en face du 303 rue Saint-Joseph, à Lachine, au moment où prenait fin une manifestation devant l'édifice d'Hydro-Québec, dans le centre-ville.

Alertés par des résidents du secteur, des policiers du district 13 de la CUM ont constaté qu'une explosion de faible intensité avait tout de même ébranlé la boîte aux lettres. Un début d'incendie provoqué par l'explosion a presque totalement détruit le courrier qui s'y trouvait.

A cause de la nature de cet attentat, et surtout du fait qu'il a été commis au moment même d'une bruyante manifestation rappelant les événements d'octobre 1970, l'enquête a immédiatement été confiée à la brigade anti-gang de la police de la CUM.

Quatre mois pour avoir administré de l'eau lourde à ses collègues

Saint-Jean, N.-B. (PC)

Daniel George Mason a été condamné à quatre mois de prison, hier, pour avoir versé une bouteille d'eau lourde radioactive dans le distributeur d'eau fraîche de la cantine de la centrale nucléaire de Pointe-Lepreau.

Il avait été arrêté, en février dernier, après que les tests d'urine de huit ouvriers eurent révélé des doses de radiation plus élevées que le niveau acceptable.

Dans une déclaration faite à la police et enregistrée sur vidéocassette, Mason a été incapable d'expliquer son geste.

«Je n'ai aucune bonne raison, a-t-il confessé. Je l'ai fait, c'est tout. C'était peut-être une plaisanterie.»

Dans son rapport unanime déposé hier à Ottawa et intitulé «Pas de temps à perdre», le comité tripartite estime que l'objectif du gouvernement de stabiliser d'ici l'an 2000 les émissions de gaz carbonique aux niveaux de 1990 est nettement insuffisant devant le risque que court la planète.

Le comité veut que le ministre de l'Environnement Robert René de Cotret suive l'exemple de plusieurs pays européens et annonce, lors d'une conférence internationale sur l'effet de serre en novembre à Genève, que

le Canada réduira ses émissions de gaz carbonique de 20 pour cent, par rapport aux niveaux de 1988, et ce d'ici l'an 2005.

Et ce n'est pas tout. Les membres des trois partis ont demandé au ministre d'adopter cette mesure de façon temporaire et de viser dans les faits une réduction de 50 pour cent de ces émissions d'ici l'an 2020, par rapport aux niveaux de 1988.

Hier matin, à sa sortie de sa rencontre avec les ministres provinciaux de l'Énergie, le ministre fédéral Jake Epp, partisan de la stabilisation, a re-

jeté ces suggestions, soutenant que cela perturberait l'économie.

Quelques heures plus tard, en conférence de presse, le président du comité Donald MacDonald, le libéral Paul Martin et la néo-démocrate Lynn Hunter rejetaient cet argument du revers de la main.

«C'est une façon d'éviter la question. Les économies d'énergie ne peuvent qu'être favorables pour notre économie», a commenté M. MacDonald.

M. Martin a rappelé que le Japon avait réduit sa consommation d'éner-

gie de 30 pour cent pour des raisons économiques mais que cela avait eu un effet positif sur leur environnement. «Il n'est plus possible de parler de développement économique sans prendre en considération son impact sur l'environnement.»

D'ailleurs, pour venir à bout de ces tiraillements entre les intérêts des différents ministères, le comité propose entre autres de donner un pouvoir plus grand au ministre de l'Environnement en lui confiant la responsabilité d'élaborer des politiques et des règlements qui toucheraient l'ensem-

ble des ministères, comme le fait le ministre des Finances. Il verrait aussi à ce que chaque ministère se fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz responsables de l'effet de serre.

Le Canada se classe cinquième au monde pour sa production de gaz favorisant l'effet de serre, immédiatement après quatre pays en voie de développement ou situés dans le golfe Persique. Bref, les Canadiens sont «parmi les plus grands gaspilleurs d'énergie du monde développé», lit-on dans le rapport de 21 pages.

AKG — COBRA — MITSUBISHI — SHERWOOD — YAMAHA — LUXMAN — MARANTZ — ALPINE —

13 mois sans intérêt

aucun comptant

SHARP

MAGNÉSCOPE «STÉRÉO» HI-FI

PROGRAMMATION À L'ÉCRAN

- Programmation 8 émissions/1 an à l'écran
- Système à 4 têtes pour effets spéciaux ultra-fin
- Télécommande multi-fonctions

599⁹⁹ \$ OU **13 VERSEMENTS DE 46¹⁵ \$/MOIS SANS INTÉRÊT**

TOSHIBA

MONITEUR 28 po STÉRÉO MTS

GARANTIE 50 MOIS

NOUVEAU MODÈLE

- Télécommande unifiée, télé/magnétoscope
- Bornes audio/vidéo, prises S/VHS
- Sortie audio variable

899⁹⁹ \$ OU **13 VERSEMENTS DE 69²³ \$/MOIS SANS INTÉRÊT**

Canon

CAMÉRA VIDÉO 8mm

«TÉLÉCOMMANDE»

- Complètement automatique
- Zoom 8X électrique
- Télécommande toute fonction

999⁹⁹ \$ OU **13 VERSEMENTS DE 76⁹² \$/MOIS SANS INTÉRÊT**

SHARP

Moniteur 21 po.

- télécommande
- câblodélecteur
- programmation à l'écran
- 8 pr./1 an
- télécommande unifiée.

849⁹⁹ \$ OU **13 versements de 65³⁸ \$/mois sans intérêt.**

ONKYO

- LASER — 18 Bits 8 fois — échantillonnage
- Syntonisateur stéréo (tête-moteur)
- AM/FM numérique (tête-moteur)
- Cassette HX-Pro — Dolby — B/C
- 2 enceintes — BOSTON

1399⁹⁹ \$ OU **13 versements de 107⁶⁹ \$/mois sans intérêt.**

Sherwood

SYSTÈME AUDIO «NUMÉRIQUE»

- Recepteur AM/FM stéréo à pré-sélection, égalisateur graphique, télécommande
- Magnétocassette double, copie rapide, Dolby
- Lecteur au laser, 3 faces, programmable
- 2 enceintes acoustiques pleine gamme

100 WATTS RMS

899⁹⁹ \$ OU **13 VERSEMENTS DE 69²³ \$/MOIS**

55 STÉRÉO plus

AUDIO+VIDÉO

ONKYO

- Service de réparation sur place
- Location — écran géant 100 pouces
- Participez au Club Stéréo Plus
- VASTE STATIONNEMENT À L'ARRIÈRE

780 King Ouest
SHERBROOKE
823-5501

CONDITIONS

- Vous ne payez que la taxe de vente
- Achat minimum de 200\$
- Sur tous les produits étiquetés en magasin
- Sujet à l'approbation de crédit
- Les photos peuvent différer des modèles en vente

AVIS À NOTRE CLIENTÈLE

Dans notre circulaire insérée dans La Tribune du 17 octobre 1990.

Page 3: Cadeau avec achat, veuillez prendre note que vous recevrez une affiche à l'achat d'un éredron de la LNH et non le drap.

LES GRANDS MAGASINS

Ensemble on peut vaincre le cancer

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER / **CANADIAN CANCER SOCIETY**

C'EST UN RENDEZ-VOUS!

October 1990

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

LES HONORABLES HONDA

DU 15 AU 20 OCTOBRE 1990*

PRÉSENTATION DES MODÈLES 1991

* Dégustation de vin et fromage en soirée

ÉCONAUTO HONDA *l'équipe gagnante*

2615 King ouest, Sherbrooke
566-5322

Exceptionnellement ouvert **SAMEDI LE 20 OCTOBRE**

DÉPARTEMENT DE SERVICE OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI JUSQU'À 22H00

Membre du groupe Auto Dymax Inc.